

LISTE DES ABREVIATIONS

CGI :	Code Générale des Impôts
CNCC :	Compagnie National des Commissaires aux Comptes (France)
COSO:	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
IFAC:	International Federation of Accountant
IFRS :	International Financial Reporting Standard
IR :	Impôt sur le Revenu
IRSA :	Impôt sur le Revenu Salariales et Assimilés
ISA :	International Standard of Auditing
NEP :	Norme d'Exercice Professionnel
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OECFM :	Ordre des Experts Comptables et Financiers à Madagascar
ROSC:	Reports on the Observance of Standards and Codes
RRNC :	Rapports sur le Respect des Normes et Codes
SA :	Société Anonyme
SARL :	Société à responsabilité limitée
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

	<u>pages</u>
<u>Tableau n° 1</u> : évaluation des Risques d'Audit	35
<u>Tableau n°2</u> : les anomalies et leurs impacts – Cas INGE-TANA	49
<u>Tableau n° 3</u> : les anomalies et leurs impacts – Cas INFO-TANA	58
<u>Tableau n°4</u> : les anomalies et leurs impacts – Cas ART-TANA	70



GLOSSAIRE DES MOTS CLES

L'analyse indiciaire se base sur l'analyse des variations, elle est effectuée en début de mission par l'intermédiaire des balances générales des comptes et des états financiers.

L'approche par les comptes est l'approche la plus traditionnelle. Elle est néanmoins applicable pour certains cas en audit. Dans cette approche, l'auditeur ne focalise pas son analyse ni sur le contrôle interne, ni sur les risques en audit. Il analyse et vérifie directement les comptes pour émettre une opinion sur les états financiers

L'approche par le contrôle interne se base sur l'évaluation du fonctionnement du système comptable et du système de contrôle interne afin de mesurer la fiabilité de l'information.

Le contrôle interne est « un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières, et la conformité aux lois et règlements »

Le contrôle de vraisemblance est une méthode qui a pour base la vérification de la cohérence apparente entre le montant des comptes examinés, transcrits dans les Etats Financiers et les différentes informations de source comptable ou autres.

La méthode du « **cut off** » ou de la démarcation d'exercice a pour finalité d'apprécier si d'éventuelles opérations ne sont pas rattachables à l'exercice audité.

Les éléments probants désignent les informations collectées par l'auditeur pour parvenir à des conclusions sur lesquelles il fonde son opinion. Les éléments probants comprennent les informations contenues dans la comptabilité sous-tendant l'établissement des états financiers, et les autres informations (ISA 500).

L'état de rapprochement présente les opérations non enregistrées par la banque ou par l'entreprise.

L'information est significative si son omission, ou son inexactitude, peut influencer les décisions économiques que prennent les utilisateurs sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude. En conséquence, l'importance relative fournit un seuil ou un critère de séparation plus qu'une caractéristique qualitative principale que l'information doit posséder pour être utile (ISA 320 : « Caractère significatif en matière d'audit »).

Les pièces justificatives sont archivées par l'entreprise à des fins de justification des montants transcrits dans les écritures comptables, et des soldes lors des dépouillements.

Le risque d'audit est « le risque que l'auditeur exprime une opinion inappropriée sur des états financiers erronés de façon significative » (ISA 200).

Le « risque de non-détection » désigne « le risque que l'auditeur ne détecte pas une anomalie qui existe dans une assertion et qui pourrait être significative, soit individuellement, soit cumulée avec d'autres anomalies » (ISA 200).

Le « risque inhérent » est le risque « qui correspond à la possibilité qu'une assertion comporte une anomalie qui pourrait être significative, soit individuellement, soit cumulée avec d'autres anomalies, nonobstant les contrôles existants » (ISA 200)

Le « risque lié au contrôle » est « le risque qu'une anomalie susceptible de survenir dans une assertion et pouvant présenter un caractère significatif soit individuellement, soit cumulée avec d'autres anomalies, ne soit ni prévenue, ni détectée ni corrigée en temps voulu par le contrôle interne de l'entité » (ISA 200)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE I - LES INFORMATIONS PROBANTES EN AUDIT	3
CHAPITRE 1 - LA NATURE DES INFORMATIONS PROBANTES	4
CHAPITRE 2 - LES TECHNIQUES D'OBTENTION D'INFORMATIONS PROBANTES	14
CHAPITRE 3 - LES APPROCHES ET LES DEMARCHES D'AUDIT	28
PARTIE II - LA COLLECTE DES PREUVES	40
CHAPITRE 1 - L'INTERVENTION NORMALE : CAS DE LA SOCIETE INGE-TANA	42
CHAPITRE 2 - L'INTERVENTION À TEMPS	50
CHAPITRE 3 - L'INTERVENTION TARDIVE : CAS DE LA SOCIETE ART-TANA	63
CONCLUSION	72

INTRODUCTION

« L'objectif d'un audit des états financiers est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable. » (ISA 200). Une opinion qui doit être étayée par des faits. Ainsi, « l'auditeur doit recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour parvenir à des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder son opinion », (norme ISA 500).

Pour notre cas malgache, on dispose du PCG 2005 comme référentiel comptable. Mais, « Les normes d'audit applicables à Madagascar ne sont définies ni par une loi, ni par un règlement, ni par la profession », (Banque Mondiale, 2008). Or pour mener à bien sa mission, l'auditeur doit se conformer aux normes de la profession et surtout à des codes d'éthique. « Sur plusieurs aspects, le cadre réglementaire et l'environnement dans lequel sont exercées les missions d'audit d'états financiers à Madagascar ne favorisent pas une bonne application des normes professionnelles » notamment à cause des facteurs suivants : « l'absence des normes professionnelles d'audit, l'insuffisance de la formation professionnelle continue, l'absence de contrôle de l'exercice professionnel, le mode de gouvernance des entreprises, une demande locale d'information comptable et financière encore très faible, un modèle économique fragile » (Banque Mondiale, 2008).

Néanmoins, on peut quand même apprécier quelques paragraphes, portant sur les « principes approuvés par le conseil de l'Ordre des Experts Comptables et Financiers et Comptables Agréés lors de la session du Mardi 26 Octobre 1999 », prenant effet le 15 Novembre 1999, qui définissent les règles de facturation, le barème minimum des honoraires de commissariat aux comptes, de révision comptable et des diligences normales. Ces textes sont obsolètes, car l'indice de prix à la consommation a évolué depuis l'année 1999, d'une part, et que d'autre part, les Normes Internationales d'Audit ont été actualisées plusieurs fois.

Ainsi, en l'absence de normes définissant la profession et face aux contraintes et aux exigences d'une mission de vérification, l'auditeur doit donc s'adapter à chaque situation. Il doit trouver l'équilibre entre les contraintes et les exigences de la mission d'Audit, une adaptation qui concerne notamment : l'étude des termes de mission, la planification, la

collecte d'informations probantes, la formalisation et la documentation des travaux ... Il doit aussi considérer tous les risques pouvant influencer la vie sociale de l'entreprise. Trois approches, aussi utiles les unes que les autres, sont alors disponibles pour mener une mission d'audit, dont l'approche par les comptes, l'approche par le Contrôle Interne et l'approche par les Risques.

Dans sa mission de certification et de vérification, l'expert comptable doit considérer plusieurs paramètres pour la gestion de son planning de mission : tels que le caractère auditable ou non de l'entité, la durée de la mission, le coût de la mission...

La disponibilité des informations probantes est un facteur déterminant dans la prise en compte de ces paramètres. Un problème de fond se pose ainsi pour l'auditeur : sur quelles informations baser l'opinion ? Comment évaluer l'importance d'une information ?

La présente étude a pour objectif de mettre en exergue les différentes approches que l'auditeur peut adopter dans la collecte des informations probantes. Les approches sont en fonctions des risques d'audit, du caractère significatif d'un élément. Ainsi, les deux paramètres seront aussi analysés.

Nos études ont été basées sur quatre entreprises de taille moyenne qui sont des SARL et qui œuvrent dans le domaine de l'industrie textile et de l'activité de négoce.

Le mémoire comporte deux grandes parties distinctes, la partie théorique et la partie pratique. La partie théorique traite des éléments probants, expose les acquis théorique et les résultats des recherches documentaires. Tandis que la partie pratique met en évidence la mise en application des théories dans la profession.

PARTIE I - LES INFORMATIONS PROBANTES EN AUDIT

La première partie, portant sur les éléments probants, comporte trois chapitres :

- Chapitre 1 – La nature des informations probantes.
- Chapitre 2 - Les techniques d'obtentions de l'information probante.
- Chapitre 3 – Les approches et les démarches d'audit.

CHAPITRE 1 - LA NATURE DES INFORMATIONS PROBANTES

Séction 1) LES ELEMENTS PROBANTS

« Les éléments probants désignent les informations collectées par l'auditeur pour parvenir à des conclusions sur lesquelles il fonde son opinion. Ils comprennent les informations contenues dans la comptabilité sous-tendant l'établissement des états financiers, et les autres informations» (ISA 500).

Les éléments probants sont constitués par « les informations obtenues par le Commissaire aux Comptes au cours de son audit et lors d'autres interventions lui permettant de fonder son opinion. Ces informations sont constituées des documents justificatifs et des pièces comptables ayant servi à l'établissement des comptes et que viennent corroborer des informations provenant d'autres sources» (NEP 500 - arrêté du 19/07/2006, §5).

Les informations probantes sont "les pièces justificatives et les registres comptables à partir desquels on a dressé les états financiers et toute autre information pertinente pour les fins du travail de vérification des comptes" (manuel ICCA sur l'audit, 2006).

De ces trois définitions, nous pouvons apprécier l'importance des informations probantes, base de l'opinion de l'auditeur.

1.1) Les Caractéristiques

« Les éléments probants doivent être suffisants et appropriés. » (NEP 500 - arrêté du 19/07/2006). Le caractère suffisant se réfère à la quantité des éléments probants tandis que le caractère approprié se réfère à la qualité.

En outre, pour ce qui est des caractères « suffisants », la quantité des éléments probants à collecter doit être optimale pour permettre à l'auditeur d'exprimer son opinion. La quantité des éléments probants dépend de l'appréciation du risque d'anomalie significative et surtout de la qualité des éléments probants collectés (meilleure sera la qualité, moindre sera la quantité).

Pour ce qui est du caractère « appropriés », l'élément probant collecté doit être fiable, et pertinent. La qualité est en relation étroite avec l'origine, la nature et la situation particulière dans lesquelles l'élément a été recueillis. L'auditeur doit donc avoir en permanence un esprit critique pour porter un jugement sur la nature, l'origine et la fiabilité des éléments probants collectés.

1.2) Les catégories d'éléments probants

Selon leur nature, les éléments probants peuvent être classés en cinq catégories :

1. **Les preuves documentaires** : constituées de tout document justificatif écrit
2. **Les preuves verbales** : les déclarations orales des tiers, du client et des employés. Il est néanmoins important de confirmer par écrit les propos jugés comme probants.
3. **Les preuves visuelles** : obtenues par inspection, par observation de l'application de certains procédés de contrôle
4. **Les preuves circonstancielles** : ce genre de preuve n'appuie pas directement les chiffres aux états financiers mais peuvent influencer la nature et l'étendue des travaux de vérification. Comme exemple, on peut citer la compétence du personnel, l'ambiance de travail du client (la propreté des lieux, le caractère des documents et des registres comptables...), le contrôle interne, l'absence d'évènement portant à croire que les états financiers sont incorrects, le caractère raisonnable des montants portés aux états financiers, c'est à dire la cohérence en soi des chiffres de l'exercice sous examen et leur cohérence comparativement à ceux de l'exercice antérieur.
5. **Les événements postérieurs à la date du bilan** : Les événements ou opérations survenant après la clôture de l'exercice comptable, qui peuvent influencer les états financiers de cet exercice. Comme exemple, le cas des entreprises qui ont dû déposer leur bilan après les pillages du 26 janvier 2009.

Il appartient à l'auditeur d'apporter son jugement sur la force qu'a certaines preuves face à d'autres. Mais il est quand même important d'apporter quelque précision sur la hiérarchie des preuves.

1.3) La hiérarchie des preuves

L'IAS 500 dispose du classement suivant en termes de fiabilité des éléments probants :

- les éléments probants de source externe indépendante de l'entité sont plus fiables que ceux d'origine interne ;
- les éléments probants d'origine interne sont d'autant plus fiables que les contrôles internes concernés, imposés par l'entité, sont efficaces ;
- les éléments probants recueillis directement par l'auditeur, par exemple l'observation de la mise en œuvre d'un contrôle, sont plus fiables que les éléments probants obtenus indirectement ou par déduction, par exemple, la demande d'explication relative à la mise en œuvre d'un contrôle ;
- les éléments probants sont plus fiables lorsqu'ils existent sous forme de documents imprimés, électronique ou d'un autre genre. Par exemple, un document établi pendant une réunion est plus fiable qu'une interprétation verbale ultérieure des questions discutées.
- les éléments probants sous forme de documents originaux sont plus fiables que les éléments probants sous forme de photocopies.

Nous pouvons aussi rappeler le classement suivant :

- Ceux obtenus par constatation physique ou par vérification mathématique sont les plus probants.
- Ceux collectés en externe, c'est-à-dire ceux qui constituent des réponses aux circularisations.
- Les documentations internes.
- Les différentes déclarations verbales.

1.4) Les éléments probants et les phases d'audit

A chacune des différentes phases d'audit, l'auditeur peut collecter des informations probantes, mais la quantité et la qualité diffèrent pour chacune des phases :

- Prise de connaissance générale de l'entreprise
- Evaluation du contrôle interne
- Révision des comptes

La *phase de la prise de connaissance* tient son importance dans l'analyse du risque inhérent et la préparation de l'intervention de l'auditeur. En effet, cette phase apporte des connaissances sur lesquelles l'auditeur va baser son approche dans la collecte des informations probantes.

L'importance des éléments probants obtenus augmente au fur et à mesure que l'auditeur entre dans le vif de sa mission. Pendant la phase de l'évaluation du contrôle interne, l'analyse des procédures de contrôle interne et des tests de contrôle de sa fiabilité peut donner une opinion sur le respect des assertions et surtout sur les enregistrements. A ce stade la quantité des éléments probants obtenus est assez faible et porte généralement sur des opérations particulières et des événements récents.

C'est dans la phase de la révision des comptes que l'auditeur collecte le plus d'éléments probants servant à motiver son opinion.

Séction 2) LE RISQUE D'AUDIT

Les caractéristiques des informations probantes à collecter sont liées aux risques d'audit. Plus le risque est élevé, plus l'auditeur doit être exigeant sur la quantité et la qualité des informations à collecter.

Le risque d'audit est : « le risque que l'auditeur exprime une opinion inappropriée sur des états financiers erronés de façon significative » (ISA 200).

Le risque d'audit peut être subdivisé en trois catégories : le risque inhérent, le risque lié au

contrôle et le risque de non détection, que nous pouvons définir comme suit.

2 . 1) Le risque inhérent

Pour l' « Objectif et Principes Généraux en Matière d'Audit d'Etats Financiers », le **risque inhérent** « correspond à la possibilité qu'une assertion comporte une anomalie qui pourrait être significative, soit individuellement, soit cumulée avec d'autres anomalies, nonobstant les contrôles existants » (ISA 200)

Le risque inhérent est lié à l'activité, à l'environnement et aux choix stratégiques et structurels de l'entreprise.

On peut encore subdiviser le risque inhérent en :

1. « **Risques exogènes** : risques liés au secteur d'activité et à la réglementation (droit fiscal, droit commercial ...)
2. **Risques propres** : risques liés à l'entité et à son activité (nombre et complexité des opérations, implantation dans un pays à risque, stratégie générale de l'entreprise ...) »

(Source : Antoine Mercier et al, 2006)

2 . 2) Le risque lié au contrôle

Le **risque lié au contrôle** est « le risque qu'une anomalie susceptible de survenir dans une assertion et pouvant présenter un caractère significatif soit individuellement, soit cumulée avec d'autres anomalies, ne soit ni prévenue, ni détectée ni corrigée en temps voulu par le contrôle interne de l'entité » (ISA 200).

Ce risque est le plus dépendant du système de contrôle interne. Par conséquent, plus le système de contrôle interne n'est pas respecté correctement, plus le risque lié au contrôle sera de plus en plus élevé.

2.3) Le risque de non-détection

L'« Objectif et Principes Généraux en Matière d'Audit d'Etats Financiers », le « risque de non-détection » désigne « le risque que l'auditeur ne détecte pas une anomalie qui existe dans une assertion et qui pourrait être significative, soit individuellement, soit cumulée avec d'autres anomalies » (ISA 200).

Séction 3) LE CARACTERE SIGNIFICATIF EN AUDIT

Le risque d'audit détermine le niveau de seuil de signification de la mission de vérification. Plus le risque est élevé, plus la mission requiert un seuil de signification élevé.

3.1) Le seuil de signification et l'informations probantes

Le terme « caractère significatif » (ou bien « importance relative ») est défini dans le « Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers » approuvé par l'International Accounting Standards Board (IASB), dans les termes suivants: « L'information est significative si son omission, ou son inexactitude, peut influencer les décisions économiques que prennent les utilisateurs sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude. En conséquence, l'importance relative fournit un seuil ou un critère de séparation plus qu'une caractéristique qualitative principale que l'information doit posséder pour être utile » (ISA 320 : « Caractère significatif en matière d'audit »).

Ainsi, une information demeure significative quand elle aura une valeur en dessus du seuil de signification prédéfini par l'auditeur.

La notion d'importance relative tient son importance dans la planification des travaux de collecte des informations probantes. Le seuil défini dans l'importance relative est basé sur le jugement professionnel du vérificateur. La nature et l'étendue des travaux de vérification sont liées étroitement aux seuils définis. Ainsi, plus un compte tient son importance dans les Etats Financiers, plus l'auditeur aura besoin d'informations probantes, en qualité et en quantité, pour appuyer son opinion.

A priori, l'importance relative est évaluée en fonction des montants (quantité) portés au niveau de chaque compte des Etats Financiers, mais il convient tout de même de considérer la nature des comptes, leurs contextes et leurs circonstances de vérification de ces comptes (qualité). Qualitativement, une information telle que le non respect des dispositions légales se rapportant à la convention des comptes courants tient son importance relative dans la mission de vérification de l'auditeur.

3.2) Les autres seuils de signification

Selon les objectifs l'auditeur pourrait être amené à définir d'autres seuils :

- i. ***Le seuil d'investigation*** est utilisé pour déterminer le contenu des travaux d'investigation. Les comptes ou les groupes de comptes possédant un solde en dessous du seuil d'investigation ne seront pas traités. Il y a quand même une exception, par exemple, il convient de porter une attention particulière aux soldes des rapprochements bancaires même si ces derniers présentent des soldes inférieurs au seuil d'investigation.
- ii. ***Le seuil de remontée en synthèse*** est utilisé pour limiter la surcharge des recommandations contenues dans la synthèse d'audit. Les ajustements en dessous du seuil de remontée ne seront pas considérés dans la note de recommandations. Par exemple, une recommandation portant sur une erreur de comptabilisation en dessous du seuil peut ne pas être notée dans la recommandation de régularisation.
- iii. ***Le seuil de certification*** est utilisé pour déterminer la teneur de l'opinion de l'auditeur en considérant des anomalies relevées dans les comptes. Dans le jargon de la profession, on désigne généralement par « seuil de signification », le « seuil de certification ».

Séction 4) LE CONTROLE INTERNE

L'auditeur collecte des informations à partir du système de contrôle interne. La qualité des informations collectées dépend donc de la qualité du système de contrôle interne.

4 . 1) Définitions

Le référentiel COSO définit le contrôle interne comme « un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières, et la conformité aux lois et règlements ». L'assurance raisonnable de la définition signifie que le contrôle ne peut pas constituer une garantie totale.

Dans le mémento pratique de Francis Lefebvre, « Audit et commissariat aux comptes 2007-2008 », nous retrouvons la définition suivante : « le contrôle interne comprend l'ensemble des procédures et des documents d'une entité permettant le traitement des transactions aux fins de leur enregistrement dans les comptes. Il identifie, rassemble, analyse, calcule, classe, enregistre, récapitule et fait la synthèse des transactions et autres événements. »

La CNCC, en 1987, définit le contrôle interne comme « l'ensemble des mesures comptables ou autres que la direction propose, assure, la surveille, sous sa responsabilité, afin de garantir la protection du patrimoine et la fiabilité des enregistrements ».

Et l'Ordre des Experts-Comptables, décrit le contrôle interne comme étant « l'ensemble de sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine, la qualité de l'information, l'application des instructions de la direction et de favoriser la performance ».

A partir des quelques entreprises auditées au cours de notre stage, nous avons pu remarquer que les problèmes suivants persistent au niveau du système de contrôle interne :

- les cumuls de tâches incompatibles,
- l'insuffisance de supervision de la comptabilité,
- la prééminence des informations extra-comptables par rapport aux informations comptables,
- et l'inefficacité du personnel comptable.

4.2) Les composantes du contrôle interne

Selon la définition COSO, on peut énumérer les cinq composantes du contrôle interne suivantes :

- L'environnement de contrôle, selon la norme ISA 315 « Connaissance de l'entité et de son environnement et évaluation du risque d'anomalies significatives », « recouvre l'attitude, l'état d'esprit et les actions de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise au regard du contrôle interne et de son importance pour l'entité. L'environnement de contrôle inclut également les fonctions de gouvernement d'entreprise et les fonctions de direction et donne la ligne directrice d'une organisation influençant l'état d'esprit du personnel de l'entité en matière de contrôle » (ISA 315).

Selon la même norme, L'environnement de contrôle comprend les éléments suivants :

- La communication et la mise en œuvre de l'intégrité et des valeurs éthiques,
- L'engagement de compétence,
- La collaboration des personnes constituant le gouvernement d'entreprise,
- La philosophie et le style de direction des dirigeants,
- La structure organisationnelle,
- Les délégations de pouvoirs et les domaines de responsabilité,
- Les politiques et pratiques en matière de ressources humaines.
- L'évaluation des risques ou bien des facteurs susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de formation,

- Les activités de contrôle qui se basent sur la mise en œuvre des procédures de maîtrise des risques.
- L'information et la communication qui serviront de base pour toute prise de décision au sein de l'entreprise
- Le pilotage (ou le suivi) du système de contrôle interne pour apporter les changements nécessaires avec l'évolution de l'environnement interne et externe de l'entité, d'où l'adaptation permanente du système de contrôle interne avec les risques.

Séction 5) Les objectifs du contrôle interne

Les principaux objectifs du contrôle interne sont :

- La protection du patrimoine de l'entreprise
- La qualité de l'information produite
- L'amélioration de la performance
- L'application des instructions de la direction

CHAPITRE 2 - LES TECHNIQUES D'OBTENTION D'INFORMATIONS PROBANTES

Dans le cadre de sa vérification, l'auditeur doit utiliser différentes techniques pour obtenir des éléments probants. A cet effet, il se doit de considérer différents facteurs : la condition de collaboration de l'audité, l'existence de procédure et de système de contrôle interne, la complexité de ses activités, ...

Les états financiers étant aussi établis pour les besoins de l'Administration Fiscale. Les travaux de vérification sont orientés vers l'aspect fiscal. Ainsi, une grande partie non négligeable des éléments probants recueillis porte sur la vérification de la cohérence entre les états financiers et les déclarations fiscales.

Ce chapitre traitera aussi des différentes approches méthodes pour obtenir des informations probantes :

- Le contrôle de vraisemblance
- L'analyse indiciaire
- L'entretien
- Les justificatifs de solde

Séction 1) LE CONTROLE DE VRAISEMBLANCE

Cette méthode a pour base la vérification de la cohérence apparente entre le montant des comptes examinés, transcrits dans les Etats Financiers et les différentes informations de source comptable ou autres. En d'autre terme, l'auditeur s'assure de l'absence de contradiction apparente et manifeste entre les chiffres fournis dans les Etats Financiers et les informations dont-il dispose sur des événements ou des situations concernant l'entreprise auditée. Par exemple, il serait anormal de constater une entreprise de négoce en pleine croissance présentée un résultat déficitaire, ou un solde en caisse assez conséquent alors que l'entreprise ne détient qu'une petite caisse.

Cette méthode fait souvent appel à un jugement professionnel de l'auditeur. Généralement, le contrôle de vraisemblance est mis en œuvre parallèlement avec les analyses indiciaires en début de l'intervention.

1.1) Les éléments probants obtenus

Ce type de contrôle est établi pour la détection des comptes à risque, pouvant contenir des irrégularités et des erreurs, qui vont nécessiter une attention particulière lors de la vérification. C'est aussi un outil servant à localiser les opérations non comptabilisées.

Il permet en outre de relever les incohérences pouvant exister entre les comptes.

1.2) Les points forts

- Le contrôle de vraisemblance est basé sur la réflexion et le jugement professionnel de l'auditeur. Il ne requiert pas de moyen matériel et humain important dans son application. La durée du travail est assez courte.
- Le contrôle de vraisemblance fournit une forte présomption sur les comptes pour permettre à l'auditeur d'avoir une vue d'ensemble sur les points significatifs des états financiers.

1.3) Les limites

- Etant donné que le contrôle de vraisemblance est surtout basé sur le jugement professionnel et le raisonnement de l'auditeur, cette méthode ne constitue pas à elle seule un système de preuve matérielle irréfutable.
- En reconsidérant l'exemple cité auparavant, à première vue le résultat présenté est composé d'irrégularités. Toutefois s'il n'existe pas de preuves pour justifier que l'entreprise a dû provisionner son compte client pour la faillite de certain, l'auditeur ne pourra affirmer que le résultat déficitaire est erroné.
- Vue la durée limitée d'une mission à cause de la contrainte du coût des honoraires, l'auditeur ne peut pas se permettre d'affecter la majorité de son planning à la prise de connaissance exhaustive de l'entreprise. Il va devoir cumuler les renseignements recueillis de diverses façons : l'inventaire antérieur, l'entretien avec les dirigeants et les employés, publications dans les journaux.

Le contrôle de vraisemblance a pour but la localisation des comptes qui peuvent nécessiter une attention particulière. Dans cette optique, la vérification de certains comptes peut se faire au détriment d'autres susceptibles de présenter des irrégularités.

Séction 2) L'ANALYSE INDICIAIRE

Effectuée en début de mission par l'intermédiaire des balances générales des comptes et des états financiers, l'analyse indiciaire se base sur l'analyse des variations. L'analyse indiciaire est une analyse qui s'effectue dans le temps. L'existence de l'analyse de variation permet de comparer exhaustivement les soldes des comptes de deux ou plusieurs exercices successifs et d'analyser les variations des principaux ratios de ces dits exercices.

A partir des variations en valeur absolue ou en pourcentage, l'auditeur identifie les comptes pouvant nécessiter une attention particulière dans sa vérification, en particulier les ratios qui peuvent attirer l'attention des contrôleurs fiscaux.

2.1) Les éléments probants obtenus

Après analyse indiciaire, l'auditeur obtient les informations suivantes :

- Les variations anormales nécessitant une attention particulière (en valeur absolue ou en pourcentage)
- Les comptes pouvant attirer l'attention des contrôleurs fiscaux

L'appréciation de l'importance des variations est assez relative, sur le fait que l'auditeur doit constamment faire appel à son jugement personnel et professionnel, pour y parvenir.

2 . 2) Les points forts

- L'analyse indiciaire ne nécessite pas de connaissance particulière de la part des auditeurs, elle se base sur l'utilisation des feuilles de calcul de Microsoft Office Excel.
- Le seuil acceptable étant défini au préalable, il devient relativement facile pour l'auditeur de localiser les comptes susceptibles de comporter des erreurs et des irrégularités significatifs.
- L'analyse étant systématique (en début de mission) et exhaustive, l'analyse portée sur l'ensemble des comptes, elle permet à l'auditeur de n'omettre aucune variation anormale pouvant attirer l'attention des contrôleurs fiscaux.

2 . 3) Les limites

- Le but de l'analyse indiciaire étant de localiser les comptes à examiner, elle ne constitue pas à elle seule un système de preuve formelle et irréfutable. Par exemple, une variation de 75% des stocks de marchandises ne signifie pas forcément une mauvaise gestion des stocks, mais peut être expliquée par une importante commande des clients réalisés au début de mois de janvier.
- L'absence de seuil conventionnel permettant d'apprécier l'importance de la variation d'un compte peut induire l'auditeur à une mauvaise appréciation de son budget-temps.
- La méthode ne permet pas d'identifier les possibilités potentielles d'erreurs significatives à chaque compte. Une forte variation des comptes peut être normale pour certains, tandis qu'une faible variation peuvent être signe d'erreur ou d'irrégularité.
- L'insuffisance de supervision et de contrôle systématique de la comptabilité de la part des dirigeants et responsables hiérarchiques explique le fait que certaines variations restent inexpliquées.

Séction 3) L'ENTRETIEN

« L'auditeur doit acquérir une connaissance de l'entité et de son environnement...» (ISA 315). Par l'entretien, l'auditeur identifie et évalue le risque que les états financiers contiennent des risques d'anomalies significatives, erreurs ou fraudes, afin de concevoir des procédures d'audit complémentaires.

3 . 1) Les éléments probants obtenus

L'entretien fournit à l'auditeur une connaissance générale sur l'entreprise aussi bien au début que durant l'intervention.

L'entretien permet d'obtenir des déclarations verbales, des indications, et des explications sur les inscriptions dans les états financiers et les comptes.

Avant l'émission du rapport d'audit, l'entretien fournit des explications sur les avis et les explications des dirigeants concernant les anomalies rencontrées et les renseignements plus précis sur l'opinion émise par l'auditeur sur son appréciation des comptes et des états financiers.

3 . 2) Les points forts

- Pour la réalisation d'une mission de vérification qui se passe suivant le temps requis, l'entretien peut fournir dans un bref délai une quantité d'informations importantes.
- L'auditeur, lors de son entretien, peut avoir une première impression sur la tenue et la connaissance des comptes et l'importance accordée par les dirigeants et les responsables à l'égard des comptes.
- En outre, il permet à l'auditeur, aux dirigeants et aux responsables d'entretenir et d'améliorer leurs relations, afin de favoriser la collaboration de l'entreprise auditée dans la bonne réalisation de la mission d'audit.

3.3) Les limites

La principale limite de l'entretien réside dans le caractère immatériel des éléments probants collectés. De ce fait, l'auditeur doit recouper les renseignements verbaux recueillis ou bien demander confirmation écrite auprès des personnes renseignées. Celles-ci peuvent être les dirigeants, les responsables hiérarchiques, les tierces personnes externes à l'entreprise ou les clients de l'entreprise.

En outre, l'entretien demande une grande capacité de communication, de discernement et de jugement de la part des réviseurs. Ainsi, lors de l'entretien, l'auditeur est invité à adopter une stratégie de manière à lui permettre de bien ordonner ses questions pour obtenir les informations souhaitées. En même temps, l'auditeur doit apprécier la sincérité de son interlocuteur et la cohérence des informations recueillies pour évaluer le degré de recoupement nécessaire. Ce n'est qu'après qu'il peut évaluer la force probante des informations collectées.

Séction 4) LES JUSTIFICATIFS DE SOLDES

Comme son nom l'indique, les justificatifs de solde sont les pièces pouvant justifier le solde des comptes des états financiers.

On peut regrouper les justificatifs de soldes en trois catégories, à savoir : les documents comptables, les dépouillements des soldes et les pièces justificatives.

Adoptant généralement une démarche allant du général au plus précis, l'auditeur analyse d'abord les documents comptables, les dépouillements des soldes puis vérifie les pièces justificatives. Ainsi, il justifie les soldes des états financiers par la balance, dépouille les comptes de la balance par une étude détaillée des comptes, et justifie les montants inscrits aux comptes par l'analyse des pièces justificatives.

4 . 1) Les documents comptables

Les documents comptables sont essentiellement la Balance, le Grand Livre et le Journal. Actuellement, grâce à l'avancée de la technologie, ces documents sont transmis à l'auditeur sous forme numérique, facilitant ainsi leur exploitation et offrant un avantage considérable pour le budget temps.

Ces documents comptables sont exploités comme étant des éléments probants aussi bien avant que durant l'intervention de l'auditeur.

4 . 1 . 1) Les éléments probants obtenus

A partir des documents comptables, l'auditeur vérifie en premier lieu la cohérence entre les montants inscrits dans les états financiers et les documents comptables. Pour ce faire, l'auditeur, à partir des documents numériques recueillis (export des écritures comptables par exemple), remonte les états financiers de son client, et analyse la cohérence entre les états financiers dressés par le client et les états financiers élaborés par ses soins.

Les documents comptables recueillis permettent ainsi d'effectuer le contrôle de vraisemblance et l'analyse indiciaire.

En outre, ces documents comptables permettent aussi à l'auditeur de repérer les comptes à soldes anormaux qui nécessitent une attention particulière dans la vérification. Comme exemple, on peut citer les comptes de trésorerie ayant un solde créditeur, les soldes débiteurs d'un compte courant d'associés, les montants portés au crédit d'un compte de charge et au débit d'un compte de produit...

Par une lecture rapide et en diagonale des écritures, l'auditeur peut déceler différentes erreurs de comptabilisation.

Enfin, les documents comptables permettent à l'auditeur d'évaluer la rigueur de son client dans la tenue à jour de sa comptabilité.

4 . 1 . 2) Les points forts

En se basant aussi bien sur l'aspect global que sur le détail des comptes, l'auditeur peut retirer plusieurs éléments probants à partir des documents comptables.

L'auditeur peut en tirer une conclusion indiscutable sur la validité de certains comptes. Quand il s'aperçoit que le compte « débiteur divers » présente un solde créditeur ou bien que le solde du « compte caisse » est créditeur, il peut tirer la conclusion comme quoi le compte caisse et le compte débiteur divers ne sont pas valides.

4 . 1 . 3) Les limites

Les documents comptables ont été montés par l'entreprise-cliente elle-même. La possibilité de manipulation par cette dernière n'est donc pas à écarter.

La faiblesse du contrôle interne et l'incompétence de certains comptables constituent une limite de l'efficacité des documents en ce sens que la non tenue à jour de la comptabilité peut rallonger la durée de la mission d'audit et que les états financiers ne sont pas cohérents avec les balances des comptes en raison de quelques modifications extra comptables.

Etant donné que le vérificateur ne peut vérifier exhaustivement les comptes du client, les comptes hors sondage peuvent l'induire en erreur dans la formulation de son opinion.

4 . 2) Le dépouillement des soldes

Le dépouillement des soldes est le fait de lister les détails qui constituent les principales rubriques du bilan. Ainsi, les éléments qui figurent à l'immobilisation, au stock et à la trésorerie peuvent provenir des inventaires physiques effectués en fin d'exercice, et les soldes des comptes des tiers sont constitués par les opérations non apurées.

4 . 2 . 1) Eléments probants obtenus

Pour les immobilisations et les stocks, l'auditeur peut collecter les informations suivantes : la liste des biens, leur date d'acquisition, leur quantité, leur prix unitaire et leurs valeurs totales. Pour les comptes de tiers, il peut relever la liste des opérations non apurées pour l'exercice audité, et pour le « compte caisse », le procès-verbal de caisse mettant en évidence le solde du compte en fin d'exercice et donnant le détail des billets et pièces de monnaies le constituant.

Sachant que la preuve d'origine externe détient la plus grande force probante par rapport aux autres preuves, nous pouvons noter que pour la justification des comptes de tiers, l'auditeur peut procéder à la circularisation des comptes tiers. Afin d'apprécier les soldes des comptes et les engagements hors bilan de la société. Ce procédé permet de disposer du solde de la société dans les livres des tiers, la circularisation des banques permet de constater les engagements hors bilan de la société, tel que les signataires des comptes en banques, les cautions, ... et la circularisation des avocats permet de cerner les affaires juridiques en cours de la société.

Pour les comptes des tiers, un suivi des balances âgées fournisseurs et clients, est signe de rigueur et de maîtrise de la tenue des comptes par le client. A cause de la non maîtrise des logiciels comptables, la balance âgée est parfois établie de manière extra-comptable. Ce qui rend difficile le suivi de l'évolution des dettes fournisseurs et des créances clients.

4 . 2 . 2) Les points forts

Lors de la préparation des dépouillements de solde des comptes de tiers, les entreprises analysent en même temps les comptes et régularisent les erreurs éventuelles. La balance âgée est aussi un outil par lequel les dirigeants peuvent contrôler la tenue des comptes sur les dettes à payer et les créances à recouvrer. Ainsi, les auditeurs peuvent s'attaquer directement à l'analyse des comptes, d'où le gain de temps obtenu.

4.2.3) Les limites

- Le dépouillement est préparé par l'entreprise. La possibilité de manipulation n'est donc pas à écarter.
- Une longue liste de matériels immobilisés et de stocks contraint l'auditeur à recourir au sondage dans la vérification. Ici encore, le risque d'émettre une conclusion erronée sur les comptes n'est pas à écarter.
- Le dépouillement des soldes ne concerne que les comptes du bilan.
- La lecture du dépouillement n'est pas évidente quand l'entreprise utilise des comptes de transitions pour l'apurement des soldes. Par exemple, pour une entreprise qui gère les fonds de son client, en compte séquestre, il n'est parfois pas évident de dissocier les fonds versés pour un règlement et les fonds versés pour la gestion des affaires courantes.

4.2.4) Les pièces justificatives

Pour des fins de justification des montants transcrits dans les écritures comptables, et des soldes dans les dépouillements, les pièces justificatives sont archivées par l'entreprise. Elles peuvent être soit de source interne soit de source externe.

Du fait de leur important volume, l'auditeur est contraint de recourir au sondage pour leur examen.

4.2.5) Les éléments probants obtenus

- Les pièces justificatives permettent d'apprécier tous les aspects des opérations de l'entreprise : la date de l'opération, le tiers concerné, le bien ou le service acquis, le respect de la procédure : le bon de commande, l'appel d'offre...
- La qualité du classement des pièces comptables est le principal signe de la rigueur et de la bonne tenue des comptes.

- Les pièces justificatives sont les éléments qui prouvent que les enregistrements comptables ne sont pas fictifs.

4 . 2 . 6) Les points forts

- Comme il a été cité ci-dessus, nous pouvons relever diverses informations à partir des pièces justificatives : la matérialité des opérations, l'imputation, la valeur, la quantité, le rattachement à l'exercice, d'autant plus que la majorité des pièces justificatives proviennent d'une tierce personne extérieure à l'entreprise (factures, bon de livraison...).
- Etant donné que le classement des pièces justificatives est sous la responsabilité de l'entreprise auditée, la collecte d'éléments probants relève du ressort de cette dernière et dépend de sa collaboration avec le vérificateur. La collecte ne nécessite donc pas beaucoup de moyens à mettre en œuvre pour le réviseur.

4 . 2 . 7) Les limites

- Malgré la force probante élevée des pièces justificatives, le risque de manipulation, de la part de l'entreprise, n'est pas à écarter. Cette force probante diminue avec le développement des rapports avec les entreprises informelles.
- Le nombre important de pièces justificatives oblige l'auditeur à procéder à une vérification par sondage parce que la vérification exhaustive est impossible.
- Ainsi, un mauvais classement des pièces peut causer la non disponibilité de ces justificatifs au moment de l'intervention.

4.3) Les états de rapprochement

Les états de rapprochement sont systématiquement demandés par le vérificateur lors de son intervention.

4.3.1) Les éléments probants obtenus

L'état de rapprochement présente les opérations non enregistrées par la banque ou par l'entreprise. Avec l'état de rapprochement, le vérificateur peut enquêter sur les raisons des non enregistrements, leur nature, leur volume et leur âge.

L'auditeur peut aussi évaluer la qualité et la maîtrise de la tenue des comptes à partir des états de rapprochement.

4.3.2) Les points forts

L'état de rapprochement bancaire, étant basé sur des informations d'origine externe à l'entreprise, a une force probante élevée.

Grâce à l'état de rapprochement, l'auditeur peut accélérer sa mission, en analysant directement les opérations non enregistrées par la banque mais passées par l'entreprise ou vis versa.

4.3.3) Les limites

- A cause de la faiblesse du système de contrôle interne de l'entreprise, l'établissement des états de rapprochement bancaire est quelquefois négligé, par les employés.
- Les états de rapprochement ne comportent pas de dispositif qui permettent de relever la confusion entre les écritures à passer par la banque et celles à passer par l'entreprise. Ces confusions éventuelles échappent facilement à la vigilance de l'auditeur.

- L'existence d'état de rapprochement bancaire correctement établi ne garantit pas nécessairement que les comptes bancaires des entreprises figurent bien dans les états financiers.

4.4) Les déclarations fiscales et sociales

Vu l'importance accordée aux lois fiscales à cause des pénalités édictées, il est tout à fait normal que le vérificateur accorde une importance particulière quant à la régularité des déclarations faites par l'entreprise au cours de l'exercice social.

Exploitées dans le cadre de l'examen des comptes liés au personnel et aux organismes sociaux, les déclarations sociales sont liées étroitement avec les déclarations fiscales (déductibilité uniquement des charges sociales déclarées, concordance de la déclaration IRSA avec la déclaration CNaPS).

4.4.1) Les éléments probants obtenus

A partir des déclarations fiscales et sociales, l'auditeur analyse les éventuels écarts entre les montants déclarés et les montants comptabilisés. Le total des ventes mensuelles des déclarations de TVA doit correspondre au total des ventes du Compte de Résultat. Les éventuels écarts doivent ainsi être expliqués. A partir des écarts obtenus précédemment, l'auditeur peut évaluer les pénalités et sanctions qui risquent de bouleverser la trésorerie de l'entreprise. L'appréciation des risques fiscaux et sociaux par le réviseur en matière de régularité dans les déclarations est donc nécessaire.

En considérant les risques fiscaux et sociaux, il serait normal d'assurer la concordance entre les montants déclarés et les montants comptabilisés. Un écart trop fréquent entre les montants déclarés et comptabilisés serait un signe d'une mauvaise qualité de la tenue de la comptabilité.

4.4.2) Le point fort

La force probante élevée des déclarations réside dans le fait que chaque irrégularité au niveau des déclarations est passible de sanction. Par conséquent, l'entreprise doit accorder un soin particulier dans la préparation des documents et des liasses de déclarations.

4.4.3) Les limites

- Dès que le solde des comptes sociaux et fiscaux concorde avec les montants inscrits dans la comptabilité, le vérificateur a tendance à négliger l'exactitude des déclarations établies.
- Les déclarations fiscales et sociales sont préparées par l'entreprise elle-même. Cette situation pourrait augmenter le risque de manipulation des montants à déclarer.
- La faiblesse au niveau du système de contrôle interne dans la supervision des comptes constitue une limite de l'exploitation des déclarations fiscales et sociales. Par exemple, l'absence de note justifiant le détail des montants déclarés engendre des difficultés, pour le vérificateur, dans la formulation de ses opinions concernant les comptes fiscaux et sociaux.

CHAPITRE 3 - LES APPROCHES ET LES DEMARCHES D'AUDIT

Les approches d'audit vont influencer la qualité et la quantité des informations probantes à collecter.

Dans ce chapitre, on va analyser trois approches:

- L'approche par les Comptes,
- L'approche par le Contrôle Interne
- Et l'approche par les Risques.

Séction 1) L'APPROCHE PAR LES COMPTES

C'est l'approche la plus traditionnelle. Elle est néanmoins applicable pour certains cas en audit. L'auditeur ne focalise pas son analyse ni sur le contrôle interne, ni sur les risques en audit. Il analyse et vérifie directement les comptes pour émettre une opinion sur les états financiers.

Dans cette démarche, l'auditeur n'est pas censé connaître le système de contrôle interne, il considère comme hypothèse de départ que le système est efficace et fiable et permet de produire de bons résultats.

L'approche peut se réaliser par trois méthodes possibles : l'approche directe, l'approche transactionnelle, et l'approche par les résultats des systèmes.

1.1) L'approche directe

C'est une méthode qui consiste à vérifier les comptes à partir des soldes portés dans la balance.

Le principe se base sur les procédés suivants :

- Vérification de la cohérence entre les soldes portés dans la balance et les soldes figurant dans les états financiers,

- Vérification de la conformité entre la balance et les grands livres,
- Contrôle des dépouillements des soldes par sondage,
- Recoupement des soldes comptables avec les montants des déclarations fiscales et sociales.

Par le contrôle des dépouillements des soldes, l'auditeur parvient à vérifier les comptes du bilan, et par le recoupement des soldes comptables avec les montants portés dans les diverses déclarations, il vérifie les montants portés dans les comptes de résultat.

Les éléments probants collectés peuvent être les suivants : les pièces justificatives, les dépouillement des soldes, les déclarations fiscales et sociales.

1.2) L'approche transactionnelle

Cette approche s'intéresse essentiellement à la variation des soldes des comptes par rapport à l'exercice précédent. Elle peut être un complément de l'approche directe.

Les procédés de vérification sont :

- L'analyse de la variation des soldes du bilan et des comptes de résultat
- Le rapprochement des montants des différents comptes de contrepartie, par exemple la comparaison de la variation des comptes « clients » avec le compte « vente » et le compte « achat » avec le compte « fournisseur ».

Il appartient à l'entreprise d'expliquer les différences constatées qui ressortent de ces rapprochements. Les informations probantes recueillies peuvent être des pièces justificatives justifiant les écarts, ou bien des explications satisfaisantes de la part de l'entreprise.

1.3) L'approche par les résultats des systèmes

Connue aussi sous les appellations de « tests de validation », de « procédures de validité », de « tests de corroboration » ou de « tests de substance », cette méthode consiste à analyser les informations produites en output par le système comptable et le contrôle interne de l'entreprise, en même temps que les soldes présentés aux états financiers.

La méthode par les résultats des systèmes se distingue des deux méthodes précédentes par la mise en œuvre de moyens plus importants pour la vérification des comptes. Ici, les soldes des comptes et les transactions enregistrées sont vérifiés.

Les éléments probants collectés englobent tous les éléments précités (preuves documentaires, verbales ...), sans considération de la qualité des systèmes de contrôle interne.

Pour la réalisation de l'approche par les résultats des systèmes, l'auditeur dispose de deux grandes catégories de procédés :

- D'une part, le procédé de vérification analytique, consistant à établir une comparaison des informations financières de la période auditée avec :
 - celle de la ou des périodes antérieures,
 - les prévisions,
 - les données du secteur d'activité de l'entreprise
 - les données financières non pertinentes

On peut en déduire que l'examen analytique considère les facteurs suivants :

- La nature et l'activité de l'entreprise auditée,
- La nature de la mission,
- La disponibilité des informations (budget, prévision, ratios du secteur d'activité...)
- La comparabilité des informations disponibles sur le secteur d'activité,
- La fiabilité des informations « extra comptables », d'où la prise en compte de la

fiabilité des sources d'information et de la validité des informations recueillies...

- D'autre part, le procédé de vérification se base sur l'examen effectif des comptes. Ce Il consiste à collecter pour chaque compte les éléments probants validant directement les soldes.

Il est à noter que les deux procédés précités ont pour but commun l'analyse des relations entre les données de source « comptable » et les données de source « extra - comptable », afin d'évaluer les comptes qui nécessitent une attention particulière dans la vérification. Les relations ressorties peuvent être sous forme de valeur absolue, de ratio financier ou bien de pourcentage de variation des comptes.

Séction 2) L'APPROCHE PAR LE CONTROLE INTERNE

Pour mesurer la fiabilité des informations en output, l'auditeur évalue le fonctionnement du système comptable et du système de contrôle interne. Il relève les forces et les faiblesses de ces systèmes. Il planifie le programme de vérification pour chaque compte et groupe de comptes liés à un cycle. Pour ce faire, il peut :

- Soit, se limiter au contrôle de l'application permanente et efficace des forces des systèmes au cas où son jugement professionnel lui assure que ces forces permettent la production d'information fiable et de qualité, d'où sa dénomination de « test de permanence » ou « test de conformité ».
- Soit, vérifier directement les soldes des comptes par cycle, par l'approche par les résultats décrite antérieurement, s'il juge que la fiabilité des informations en output n'est pas élevée.
- Soit, la combinaison du test de conformité avec l'approche par les résultats

Deux phases principales sont à préciser dans cette approche, à savoir :

- L'évaluation du système comptable et du système de contrôle interne (audit intérimaire)
- La vérification des comptes et des informations fournies dans les Etats Financiers (audit final)

2 . 1) L'évaluation du système comptable et de contrôle interne

L'auditeur procède en trois étapes :

- La prise de connaissance des systèmes de contrôle interne et comptable : l'auditeur y parvient par l'intermédiaire d'interview et de documentations au sein de l'entreprise. La prise de connaissance n'est pas permanente. Lors de chaque intervention, l'auditeur ne procède plus qu'à une actualisation des informations recueillies depuis les interventions antérieures.
- L'évaluation des systèmes comptables et de contrôle interne : l'auditeur effectue un recensement des forces et des faiblesses des systèmes. Dans un premier temps, il détermine les erreurs et les irrégularités probables pouvant mettre à l'épreuve les systèmes et les comptes liés par cycle. Ensuite, il détermine les procédures mises en œuvre pour éliminer les risques d'erreur ou d'irrégularité. Les points faibles sont localisés là où les dispositifs requis sont insuffisants ou n'existent pas. Inversement, les points forts sont là où les dispositifs sont suffisants. En fonction des forces et faiblesses relevées, l'auditeur évalue la qualité des systèmes comptables et de contrôle interne. Ainsi, il évalue la portée de cette qualité sur la suite de ses travaux.
- Les tests de permanence permettent d'évaluer l'application systématique et efficace des forces relevées dans les vérifications antérieures. Par conséquent, les points forts négligés pourraient devenir des points faibles.

2 . 2) La vérification finale

La vérification finale est l'examen des outputs du système comptable et de contrôle interne, c'est-à-dire l'examen des informations comptables et financières fournies par les états financiers. L'étendue des travaux à effectuer dépendra de l'évaluation de la qualité des systèmes comptables et de contrôle interne de l'entreprise.

Un système comptable et de contrôle interne fiable permet de limiter les procédés de vérification et similairement de réduire les coûts d'audit. Tandis que le système comptable et le contrôle interne non efficaces augmentent l'étendue de la vérification.

Séction 3) L'APPROCHE PAR LES RISQUES

Plus l'entreprise à auditer se développe, plus l'auditeur aura des difficultés à cerner les comptes qui peuvent enregistrer des milliers d'opérations. Ainsi, il a intérêt à établir une stratégie, ou une méthodologie, qui doit lui permettre de motiver son opinion, d'une part, et d'obtenir un maximum d'efficacité, d'autre part.

3 . 1) L'évaluation du risque d'audit

Il existe trois types de risque en audit :

- Le risque inhérent
- Le risque lié au contrôle
- Le risque de non détection

3 . 1 . 1) Le risque inhérent

La détermination des risques inhérents s'effectue généralement dans la phase de conception de la mission.

Le risque inhérent est évalué à partir du jugement professionnel de l'auditeur sur l'activité, l'environnement et les choix stratégiques ou structurels de l'entreprise. Par conséquent, l'auditeur est appelé à effectuer une actualisation permanente de ses connaissances sur l'évolution de l'environnement pouvant engendrer un effet sur la vie de l'entreprise.

3 . 1 . 2) Le risque lié au contrôle

L'évaluation des risques liés au contrôle est l'évaluation, opérée par l'auditeur sur le système comptable et le contrôle interne. L'auditeur doit avoir une connaissance suffisante du système comptable et de contrôle interne de l'entreprise pour bien orienter sa planification et son approche dans sa mission de vérification.

L'évaluation du risque lié au contrôle se fait généralement dans la phase d'évaluation du contrôle interne. Néanmoins, l'auditeur établit cet approche dans la phase de prise de connaissance de l'entreprise.

Vu les ressources temporelles et financières limitées de l'auditeur, ce dernier ne peut pas réduire et éliminer totalement le risque lié au contrôle.

Le niveau de risque lié au contrôle est d'autant plus élevé, si :

- Le système de contrôle interne dispose d'une qualité assez basse, à cause d'une mauvaise application et d'une mauvaise interprétation,
- L'application du système comptable et de contrôle interne est jugée insuffisante

3 . 1 . 3) Le risque de non détection

Le risque de non détection est évalué en fonction du risque inhérent et du risque lié au contrôle.

A partir du tableau ci-dessous, on peut apprécier la variation du risque de non-détection en fonction de l'évaluation des risques inhérents et des risques liés au contrôle, d'une part, et l'étendue de la diligence à mettre en œuvre pour la réalisation de la mission d'audit, d'autre part.

		Risque lié au contrôle		
		Elevé	Moyen	Faible
risque inhérent	Elevé	Minimum/ <i>Maximum</i>	Plus Faible/ <i>Elevé</i>	Moyen/ <i>Moyen</i>
	Moyen	Plus Faible/ <i>Elevé</i>	Moyen/ <i>Moyen</i>	Plus Elevé/ <i>Faible</i>
	Faible	Moyen/ <i>Moyen</i>	Plus Elevé/ <i>Faible</i>	Maximum/ <i>Minimum</i>

Tableau n° 1 : évaluation des Risques d'Audit

Source : Traduction Française du IFAC Handbook 2003 (section auditing) et mémento pratique Francis Lefebvre, « audit et commissariat aux comptes 2007-2008 ». Les zones grisées du tableau montrent, en police normale, la variation du risque de non détection et, en italique, *le niveau de diligence à mettre en œuvre*.

Le risque de non-détection dépend largement du planning de travail adopté par l'auditeur. Plus la vérification est étendue, plus le risque de non détection est réduit. Le risque de non détection ne peut être réduit à zéro, à cause des contraintes temps et coût auxquels l'auditeur doit se soumettre.

L'évaluation des risques par l'auditeur se base sur des jugements professionnels, et peut être imprécise pour identifier tous les risques, d'autant plus que la Direction peut facilement contourner le contrôle interne. L'auditeur est quand même soumis à un contrôle de substance pour chaque flux d'opération, solde de compte ou information contenus dans les états financiers, jugés significatifs, même si les niveaux de risque affectés aux risques inhérents et de contrôle interne sont suffisamment bas.

3.2) La gestion des risques d'audit

On peut définir l'équation de l'auditeur suivante en fonction des risques évalués ci-dessus :

$\text{Risque d'audit} = \text{Risque inhérent} \pm \text{Risque lié au contrôle} \pm \text{Risque de non détection}$

La gestion de risque d'audit consiste à maîtriser le plus possible le risque d'audit, en d'autres termes à réduire au plus faible possible le risque d'audit pour obtenir l'assurance optimale recherchée dans la certification des comptes. C'est donc en fonction des risques d'erreurs possibles que l'auditeur établit le programme de vérification. Plus le risque d'anomalies significatives est élevé, plus l'étendue de la vérification est élevée et, inversement, la diminution des risques d'anomalies significatives peut alléger les diligences à mettre en œuvre.

La gestion des risques évolue avec le temps, et il appartient à l'auditeur d'apporter les modifications de son planning de vérification au fur et à mesure que la mission d'audit progresse.

L'objectif est atteint quand les procédés de vérification mis en œuvre par l'auditeur permettent de répondre au risque d'anomalies significatives pouvant affecter les comptes.

3.3) L'importance relative et seuil de signification

Il est à noter que les normes de la profession n'édicte la définition du seuil de signification. Il est donc sous la seule responsabilité de l'auditeur de se fier à son jugement professionnel pour apprécier le seuil de signification normal pour telle ou telle mission de vérification.

3.3.1) La détermination du seuil

Il n'y a pas de formule mathématique permettant de définir le seuil de signification parce que ce seuil relève du jugement professionnel de l'auditeur. Chaque cabinet d'audit essaie de définir sa méthode pour la détermination de ce seuil de signification.

Ainsi, pour déterminer le seuil de signification, l'auditeur peut adopter les méthodes suivantes :

- Déterminer les grandeurs significatives pouvant servir de références.

Ces grandeurs sont variables d'une entreprise à une autre. Mais il appartient à l'auditeur d'apprécier sur quelle grandeur serait basée ses calculs, à partir des principales préoccupations des utilisateurs des états financiers. On peut citer par exemple les Capitaux propres, le Résultat d'Exploitation, la Masse Bilantielle...

Les critères les plus utilisés sont le résultat net et les capitaux propres. Le résultat net traduit la capacité de l'entreprise à générer du profit récurrent et les capitaux propres traduisent les intérêts des investisseurs.

Le résultat d'exploitation peut être jugé comme critère de base quand l'entreprise génère un résultat déficitaire alors qu'il y a une forte demande en termes de production de l'entreprise. Par contre, lorsque le résultat est assez faible par rapport aux résultats générés par les entreprises concurrentes, l'auditeur peut choisir un autre critère comme base de son appréciation du seuil de signification.

L'auditeur peut choisir plusieurs critères d'évaluation du seuil de signification, quand il juge qu'un seul critère ne peut suffire dans l'évaluation du seuil. Il peut par exemple choisir une combinaison des endettements avec les capitaux propres.

- Appliquer des taux à ce ou ces grandeurs sélectionnées.

Il est cependant important de ne pas oublier que les taux choisis doivent refléter le caractère inversement proportionnel qui existe entre l'évaluation des risques et le seuil de signification. Ainsi, à des risques d'audit élevés doit correspondre un seuil de signification faible.

Le Mémento Pratique d'Audit Interne, « Commissariat aux comptes 2007-2008 », propose les seuils suivants :

- i. 5% à 10% du résultat courant avant impôt,
- ii. 0,5% à 1% des ventes,
- iii. 1% à 2% de la marge brute,

- iv. 0,5% à 2% du total du bilan,
- v. 1% à 5% des capitaux propres (hors provisions réglementées et subventions d'investissement).

- Après détermination de ces taux, l'auditeur doit alors procéder au choix entre les différents taux proposés. Son jugement professionnel se basera alors sur les anomalies non acceptables par les utilisateurs des états financiers, ou autres préoccupations de ces utilisateurs.

- La dernière étape consiste à valider le seuil défini tout en considérant les caractères qualitatifs éventuels de l'entreprise pouvant influencer le seuil de signification.

Même en dessous du seuil et même immatériels, quelques cas peuvent être jugés comme significatifs par l'auditeur, par exemple :

- Les erreurs répétées, ou intentionnelles, rendant positif un résultat déficitaire,
- Irrégularité, même non matérielle, ayant pour effet de porter atteinte au jugement de l'auditeur sur l'honnêteté des dirigeants.
- Erreur ayant pour effet une majoration des résultats, alors que l'Assemblée Générale décide une distribution des résultats
- Caractère illicite de certaines opérations
- Élément soumis à des règles fiscales, légales, et statutaires
- ...

3.3.2) L'appréciation des irrégularités

En fin de mission, l'auditeur doit procéder à un cumul des irrégularités décelées dans les comptes.

Si ce cumul se trouve supérieur au seuil établi en début de mission, l'auditeur se voit contraint de formuler une réserve sur les états financiers ou bien refuser d'émettre une opinion sur les états financiers.

Par contre, lorsque le cumul des irrégularités est inférieur au seuil préétabli, l'auditeur n'est pas en principe dans une situation de formuler des réserves ou de refuser d'émettre une opinion sur les états financiers.

PARTIE II - LA COLLECTE DES PREUVES

CAS DES S.A.R.L

- INGE-TAN
- INFO-TANA ET AGRI-TANA
- ART-TANA

Les cas réels d'application du processus seront présentés pour les trois époques d'intervention

– « tardive », « à temps » et « normale ». L'anonymat de ces sociétés sera gardé par respect du secret professionnel. En outre, compte tenu des contraintes de limitation du volume de l'étude et du fait que les modalités d'application du processus sont les mêmes pour tout élément des états financiers, la présentation concernera, pour chaque société, un seul des éléments cités au paragraphe précédent, à savoir:

- Pour la société INGE-TANA, les comptes des charges
- Pour la société INFO-TANA, les comptes des stocks
- Pour la société AGRI-TANA, les comptes pris dans son ensemble
- Pour la Société ART-TANA, les comptes des tiers.

CHAPITRE 1 - L'INTERVENTION NORMALE : CAS DE LA SOCIETE

INGE-TANA

Pour le cas d'intervention normale, et après appréciation des risques d'audit, nous avons estimé que porter plus d'attention sur les comptes de charges serait adéquat pour le développement qui va suivre.

La description des activités et du fonctionnement de l'entreprise

La société INGE-TANA est une Société Anonyme avec Administrateur Général constituée le 27 avril 2007, employant un effectif moyen de 94 salariés dont 10 expatriés Camerounais.

Elle a comme principales activités :

- L'ingénierie en matière de construction et notamment la mise à disposition de moyens matériels et humains
- Tous travaux de mécanique, chaudronnerie, fabrication de pipe, de pylône et de toutes pièces de fabrication, de réparation et d'entretien que nécessite l'activité des centrales hydroélectriques.

L'Administrateur Général est assisté de 2 administrateurs généraux adjoints : l'un se charge de l'administration et les finances et l'autre s'occupe de l'exploitation et du domaine technique.

La Société intervient surtout auprès de différents gros chantiers éparpillés dans toute l'Ile.

Les états financiers

L'exercice comptable, objet de la vérification, s'étend du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Comme prescrit dans le PCG 2005, les états financiers sont composés d'un bilan, de comptes de résultat par nature et par fonction, de tableaux des flux de trésorerie méthode directe et

méthode indirecte, d'un état de variation de capitaux propres et des notes annexes.

Séction 1) LE CHOIX DE L'APPROCHE A ADOPTER

Dans le choix de l'approche à adopter pour la mission de commissariat aux comptes, nous avons considéré deux critères : le volume des transactions (nombre d'écritures comptabilisées) et leur valeur totale.

Le Comptable de la société INGE-TANA avait enregistré quelques 8 000 opérations comptables pour une valeur totale de 20 milliards d'Ariary.

Vu les critères suscités, nous avons opté pour le choix de l'approche par le risque pour mener à bien notre mission de vérification.

Pour cela, notre intervention, effectuée en deux temps chez la société INGE-TANA, s'est réalisée comme suit :

- Vérification intérimaire au 30 septembre 2008 : appréciation et évaluation du système de contrôle interne, compte tenu des différentes faiblesses constatées lors du dernier commissariat aux comptes (31/12/2007) et revue limitée des comptes
- Audit final au 31 décembre 2008 : suivi des recommandations en matière de contrôle interne, vérification des comptes et circularisation des tiers et des banques.

Séction 2) L'EVALUATION DES RISQUES D'AUDIT

2 . 1) L'évaluation du risque inhérent

2 . 1 . 1) L'identification des indices de risque

i) Au niveau des états financiers

- ***La conjoncture économique et financière***

Compte tenu de la spécificité des prestations et travaux fournis par INGE-TANA, le marché reste encore ouvert pour les concurrents potentiels.

- ***La rentabilité de l'entreprise***

Durant les 2 premiers exercices, la Société INGE-TANA a toujours enregistré des bénéfices nets. Les marges brutes dégagées ont bien couvert les frais fixes de la Société.

- ***L'intégrité de la Direction***

Nous avons eu une bonne collaboration de l'Audité pour la réalisation des travaux de commissariat aux comptes.

ii) Au niveau des soldes des comptes

Le montant des achats et des services extérieurs constitue une proportion importante des charges.

En bref, le risque inhérent lié à l'exploitation est faible.

2 . 1 . 2) L'évaluation des risques liés au contrôle

i) La description du système de contrôle interne

Lors de la vérification intérimaire, nous avons constaté qu'aucune mise en place de procédure formelle sur le cycle achats -fournisseurs n'a été effectuée, vu le manque de personnel au niveau de l'administration de la Société.

A cet effet, le Responsable technique ou bien l'Administrateur Général s'occupe directement des achats et ne se soucie pas de l'obtention de pièces probantes ou du respect des procédures élémentaires en matière d'achat.

ii) Les points forts du système de contrôle interne

- Les besoins en matière d'achat de biens ou de services sont bien déterminés suivant les besoins dans les chantiers et tels que prévus dans le budget des travaux à réaliser ou des prestations à fournir. Donc, il n'y a aucun risque de surévaluation des besoins ou de constitution de stock trop important.
- Compte tenu des normes de travail que la Société adopte, les achats se font auprès des fournisseurs qui présentent des garanties suffisantes : garantie de la qualité des matériaux achetés, octroi de crédit fournisseur.

iii) Les faiblesses du système de contrôle interne et les risques

- Etant donné que plusieurs personnes peuvent déclencher le processus d'achat, l'entreprise n'effectue pas d'appel d'offre ou de prospection de fournisseurs pour la gestion des coûts. Le risque est donc d'offrir un produit ou une prestation trop coûteux et implicitement la perte de la clientèle au cas où la concurrence serait agressive.
- Non formalisation des achats par un bon de commande : l'absence de carnet de bon de commandes ne permet pas de vérifier l'exhaustivité de la comptabilisation des achats à rattacher à l'exercice.

- Etant donné que plusieurs personnes peuvent déclencher les achats, il y a risque de duplication des achats ou d'achat fictif.
- Certaines factures d'achat sont libellées au nom de la personne qui a effectué l'achat et non pas au nom de la Société. A cet effet, le risque est multiple : la charge n'est pas déductible en matière d'impôt sur les revenus ; non distinction entre charges de la Société et charges personnelles de l'acheteur
- Non utilisation de bon de réception des matériaux ou biens achetés : le risque encouru est la réception de biens pour des quantités différentes des quantités commandées. Dans ce cas, l'entreprise risque de connaître une rupture de stocks pouvant occasionner des difficultés dans le processus de production ou dans les relations avec les clients s'il y a du retard dans la livraison des travaux.
- Pour le règlement des factures fournisseurs, seule la facture d'achat est présentée pour servir de base de règlement. Nous avons constaté parmi les factures sondées un règlement (4.400.000Ar) qui diffère du montant figurant sur la facture (440.000Ar).

Par conséquent, on peut donc estimer un risque lié au contrôle moyen pour le cas de la société INGE-TANA.

2 . 1 . 3) L'évaluation du risque de non détection

		Risque lié au contrôle		
		Elevé	Moyen	Faible
risque inhérent	Elevé	Minimum/ <i>Maximum</i>	Plus Faible/ <i>Elevé</i>	Moyen/ <i>Moyen</i>
	Moyen	Plus Faible/ <i>Elevé</i>	Moyen/ <i>Moyen</i>	Plus Elevé/ <i>Faible</i>
	Faible	Moyen/ <i>Moyen</i>	Plus Elevé/ <i>Faible</i>	Maximum/ <i>Minimum</i>

En référence au tableau ci-dessus, on peut dire que le risque de non détection est à son niveau élevé et nécessite la mise en œuvre d'un niveau de diligence faible pour la collecte des informations probantes.

Séction 3) LA DETERMINATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION

3 . 1) Le choix du facteur déterminant

Le risque lié au contrôle se concentre le plus sur la fonction approvisionnement de la société. Le facteur déterminant pour l'évaluation du seuil de signification est donc le Résultat avant IR.

3 . 2) Le choix des proportions

En se référant au Mémento Pratique d'Audit et Commissariat aux Comptes, nous avons fixé la proportion à adopter à 5% du résultat avant IR.

Ainsi, avec un résultat avant IR de 60 millions d'Ariary, nous disposons d'un seuil de matérialité de 3 millions d'Ariary.

Séction 4) LE PROGRAMME DE VERIFICATION

Après constat que le cycle achat constitue une zone à risque moyen. On peut citer parmi les risques suivants :

- La perte des factures,
- La difficulté dans le recensement des factures non parvenues,
- Le retard dans le traitement des factures,
- L'enregistrement des charges non liées directement à l'exploitation de l'entreprise,
- L'enregistrement de factures destinées à un détournement de fonds

4.1) Les assertions d'audit

Les assertions d'audit concernées par les risques ci-dessus sont :

- L'exhaustivité des imputations comptables en cas de pertes des factures,
- La régularité des enregistrements pour le cas des factures ne concernant pas l'entreprise,
- La séparation des exercices pour les prestations et livraisons non encore réalisées.

4.2) Le programme de travail

Par conséquent, nous allons devoir nous assurer de :

- L'exhaustivité des enregistrements par la circularisation des fournisseurs,
- La réalité des enregistrements par un sondage sur la justification des charges imputées pour la période,
- La séparation des exercices par un sondage sur les charges et les avoirs obtenus en fin de période N-1 et en début de période N, d'une part, et en fin de période N et en début de période N+1, d'autre part,
- L'existence effective des soldes par une vérification des écarts pouvant exister entre balance auxiliaire et balance générale,
- L'évaluation des soldes par une vérification arithmétique des réévaluations des dettes en devise,
- La bonne présentation des informations fournies en annexe par la vérification du bon respect du principe de non compensation, de la présentation des engagements de l'entreprise, ...

4.3) Les éléments probants obtenus

La réponse des circularisations tient sa force dans sa source externe à l'entreprise. Pour le cas d'INGE-TANA, les réponses aux circularisations adressées aux fournisseurs montre qu'un fournisseur seulement présente un solde comptable différent du solde de la circularisation réalisée. L'écart constaté est non significatif.

Séction 5) L'EVALUATION DES ANOMALIES DETECTEES ET LEURS

IMPACTS SUR LES ETATS FINANCIERS

ANOMALIES DETECTEES	IMPACTS
1 – absence de prospection fournisseurs ou d'appel d'offre avant le déclenchement d'une	Prix de vente non compétitif
2 – plusieurs personnes peuvent déclencher	Surévaluation des stocks et des charges
3 – paiement de montant supérieur à la valeur	augmentation du besoin en fond de

Tableau n°2 : les anomalies et leurs impacts – Cas INGE-TANA

5 . 1) Les recommandations

En matière de contrôle interne :

- Mise en place d'un système permettant de s'assurer que toute commande envoyée à un fournisseur, matérialisée par un bon de commande dûment signé par une personne autorisée, a bien fait l'objet initialement d'une demande d'achat et d'expression de besoin ;
- Il faut centraliser les commandes avec utilisation d'un carnet de bon de commande pré-numéroté.
- Lors du règlement, il faut présenter la liasse complète : facture – demande d'achat - bon de commande – bon de réception.

CHAPITRE 2 - L'INTERVENTION À TEMPS

Séction 1) L'INTERVENTION A TEMPS : Cas de la société INFO-TANA

Pour le cas d'intervention à temps, nous estimons que porter une attention particulière aux comptes de stock serait opportun pour notre analyse. Le compte des stocks donne un aperçu général sur l'état des achats et des ventes.

La description des activités et du fonctionnement de l'entreprise

La société INFO-TANA est une SARL constituée en 2005 et emploie 72 salariés. La société INFO-TANA commercialise les produits NTIC, les consommables et des logiciels informatiques, tant pour les grandes entreprises demandant de gros matériels performants et pour les particuliers. Elle offre également des prestations de service dans le domaine de la formation et de perfectionnement en matière de NTIC. Elle exploite aussi quelques cyber-cafés dans la ville des milles.

Les états financiers

L'exercice comptable, objet de la vérification, s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Comme prescrit dans le PCG 2005, les états financiers sont composés d'un bilan, de comptes de résultat par nature et par fonction, de tableaux des flux de trésorerie méthode directe et méthode indirecte, d'un état de variation de capitaux propres et des notes annexes.

Les stocks sont évalués selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti.

1.1) Le choix de l'approche à adopter

Dans le choix de l'approche à adopter pour la mission de commissariat aux comptes, nous avons considéré deux critères : la considération du volume des transactions (nombre d'écritures comptabilisées) et leur valeur totale.

Le Comptable de la société INFO-TANA avait enregistré plus de 35 000 opérations comptables pour une valeur totale de 28,5 milliards d'Ariary.

Vu les critères suscités, nous avons opté pour le choix de l'approche par le risque pour mener à bien notre mission de vérification.

1.2) L'évaluation des risques d'audit

1.2.1) L'évaluation du risque inhérent

i) L'identification des indices de risque

Pour son approvisionnement, la société INFO-TANA est trop dépendante d'un seul fournisseur Malagasy.

Avec une large gamme de produit offert par le marché des consommables informatiques, la société INFO-TANA se doit par conséquent de satisfaire une large demande de ses clients pour satisfaire ses différents besoins.

- **Au niveau des états financiers**

Pour identifier les indices de risque au niveau des états financiers, nous allons analyser les indices selon :

- *La conjoncture économique et financière*

Sur le plan international, nous constatons que des consommables informatiques très puissantes sont offertes par les pays d'Asie à un prix dépassant la compétitivité de la concurrence européenne. Donc, la société TT se doit de garder une forte rotation de ses marchandises pour ne pas avoir des produits obsolètes dans ses stocks.

Sur le plan national, nous pouvons remarquer une forte expansion des centres commerciaux spécialisés dans le monde de la nouvelle technologie et de la communication dans la capitale.

- *La rentabilité de l'entreprise*

Etant une société de négoce, la société INFO-TANA ne devrait pas masquer son résultat déficitaire par la pratique des amortissements différés qui est autorisée par le Code Général des Impôts.

- *L'intégrité des responsables et des dirigeants*

Le Responsable des stocks est diplômé d'une Ecole de Commerce d'Antananarivo. Les propos de son chef hiérarchique et de ses collègues de travail affirment qu'il est un bon chef méticuleux.

Néanmoins, au fur et à mesure que la mission d'audit avançait, l'intégrité du responsable des stocks laisse à désirer à cause : du laps de temps considérable mis pour la mise à notre disposition des fiches de stock des articles sondées (sous version électronique) et surtout de l'état des magasins de stockage où lui seul pouvait s'y retrouver.

- **Au niveau des soldes des comptes**

Malgré un poids assez faible par rapport à la masse bilantielle, le compte stock tient une importance particulière dans l'approche à cause des mouvements importants au niveau du compte. Le responsable affirme que certaines grosses commandes ne passent que quelques jours en stock, et certaines sont même directement livrées aux clients. Le compte des stocks n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

Etant donné que toutes transactions affectant les stocks, approvisionnement et vente, doivent passer par le Responsable des stocks, il est donc faisable de retracer tous les achats ainsi que toutes les ventes effectuées par la société.

Il faut néanmoins garder une attention particulière sur :

- L'âge des stocks
- L'existence des stocks de marchandises commandées mais non livrées
- Le respect du principe de l'indépendance des exercices (cut-off).

Le risque inhérent relatif aux stocks est donc assez élevé.

1.2.2) L'évaluation des risques liés au contrôle

i) La description du système de contrôle interne

Lors de notre intervention, l'audit interne de la société était encore en phase préliminaire d'installation. Par contre, des notes internes récapitulant les procédures commerciales à suivre existent au sein de la Société.

Lors du test de conformité, nous avons pu constater que toute opération d'achat doit être justifiée et comporter les pièces justificatives suivantes : un bon de commande émis par le Service ordonnateur de la commande, d'un bon de livraison de la part du fournisseur et d'un bon d'entrée établi par le responsable des stocks.

Pour les ventes, les factures sont classées avec un bon de sortie du Responsable des stocks et d'un bon de réception signé par le client.

Il relève alors de l'attribution du Responsable des stocks d'établir une fiche de stock, après inventaire physique, pour des fins de comptabilisation à chaque fin d'exercice.

ii) Les points forts du système de contrôle interne

Tout mouvement de stock est accompagné de pièces probantes provenant du responsable des stocks (bon d'entrée et bon de sortie), du créancier ou du débiteur, et du service générateur du mouvement.

iii) Les faiblesses du système de contrôle interne

- Aucun inventaire physique des immobilisations n'a été effectué en fin d'exercice 2008, la faille du système de contrôle interne repose donc sur le risque de non distinction entre marchandises destinées à la revente et marchandises destinées à être immobilisées.
- La fiche d'inventaire est consignée sous fichiers électroniques. Donc, la preuve de la responsabilité des personnes qui ont assisté à l'inventaire physique n'est pas disponible. D'autant plus, la société n'a pas invité l'Auditeur à assister à l'inventaire périodique de fin d'année.
- Aucune constatation des pertes de valeur sur les stocks de marchandises n'a été faite, alors que les consommables informatiques sont exposées à une obsolescence très rapide.

Ainsi, nous pouvons dire que le risque lié au contrôle est élevé.

1 . 2 . 3) L'évaluation du risque de non détection

Puisque le risque inhérent et le risque de non contrôle sont élevés, le risque de non détection est donc faible. Le niveau de diligence à mettre en œuvre est donc élevé.

1 . 3) La détermination du seuil de signification

1 . 3 . 1) Le choix du facteur déterminant

Comme facteur déterminant de fixation du seuil de matérialité, nous pouvons noter entre autre, la masse bilantielle, les capitaux propres, le résultat net, le chiffre d'affaire ... Il convient de rappeler que ce facteur déterminant est très dépendant du jugement professionnel de l'auditeur sur l'activité de l'entreprise.

Pour le cas de la société INFO-TANA, nous avons jugé que les utilisateurs des états financiers ne vont plus porter leur attention sur le résultat comptable avant IR à cause du fait que la société TT n'a réalisé que des résultats déficitaires depuis ses 3 années d'existence.

1.3.2) Le choix des proportions

Nous nous sommes référés au Mémento pratique d'audit interne pour fixer notre choix pour un taux compris entre 5 % et 10 %. Puisque le risque de non détection est faible, il est nécessaire de fixer un seuil de matérialité élevé pour pouvoir maximiser les diligences à appliquer. Nous avons donc choisi un taux de 10 %.

Puisque le poste stock s'avère être le poste le plus risqué du bilan, nous avons estimé que le seuil à appliquer serait de 5%, soit Ar 6 000 000, le résultat étant d'Ar 120 000 000.

Le résultat de la société TT serait déficitaire si la Direction Financière avait comptabilisé la dotation aux amortissements qui s'élevait à Ar 225 000 000.

1.4) Le programme de vérification

Pour le cas de la société INFO-TANA, le compte stock constitue une zone extrêmement à risque. Ainsi, parmi les risques potentiels liés au suivi des quantités en stocks sont :

- l'existence de mouvements non enregistrés qui font perdre à l'inventaire permanent sa fiabilité ;
- le décalage d'un exercice sur l'autre d'une entrée ou d'une sortie de stocks ;
- la confusion entre stocks appartenant à l'entreprise avec ceux appartenant à des tiers
- le vol.

1.4.1) Les assertions d'audit

La principale assertion d'audit concernée par les risques potentiels mentionnés ci-dessus est ***l'existence des stocks***, qui est remise en cause dans le cas d'inadaptation du suivi quantitatif des stocks.

Au niveau de la valorisation, le principal risque identifié est lié à l'existence de procédures administratives et comptables défectueuses entraînant une anomalie dans le calcul du coût d'achat. L'assertion relative à ***l'évaluation*** est la principale assertion concernée par les

procédures de valorisation et de dépréciation des stocks. Donc, notre contrôle portait notamment sur l'existence des soldes et l'évaluation des soldes.

1.4.2) Le programme de travail

A cet effet, il faudra :

- Apprécier les procédures de gestion des stocks ainsi que de l'inventaire physique des stocks de marchandises,
- S'assurer de la cohérence des comptes avec les résultats d'inventaire,
- Demander la fiche d'inventaire et bien s'assurer que des personnes de service ou département différents ont contribué à l'inventaire,
- Procéder à une vérification arithmétique de la valeur des stocks inscrite dans la fiche d'inventaire,
- Veiller à s'assurer de la permanence des méthodes : la méthode d'évaluation des stocks de l'exercice est la même que celle appliquée pour l'exercice précédent,
- Procéder à une vérification physique inopinée de quelques échantillons sondés puis faire un roll back,
- A partir du stock théorique, faire un roll back à partir des fiches de stock,
- Analyser le mode d'évaluation du coût de revient des stocks,
- Analyser l'âge des produits en stock,
- Faire un rapprochement entre les grandes acquisitions et les grosses livraisons pour une base de sondage des achats et des ventes, d'une part, et pour une analyse de la marge et des coûts d'évaluation des marchandises, d'autre part.

1.4.3) Les éléments probants obtenus

La lettre de mission d'INFO-TANA a été signée après la clôture de l'exercice 2008. Donc, nous n'avons pas pu assister à l'inventaire annuel. Comme alternative, nous avons procédé à une observation physique, à la date de notre intervention, pour réaliser un roll-back afin de remonter vers le solde initial au 01 janvier 2009.

Nous avons procédé à un examen des documents comptables justifiants :

- de l'entrée et de la sortie des stocks : BL de la part des fournisseurs et BL dûment signé par les clients
- de la propriété des marchandises en stock : factures d'achat
- les coûts d'acquisition : factures d'achat, déclaration en douanes, factures de transport

Nous avons aussi procédé à une vérification arithmétique du calcul de la marge. La marge réelle réalisée était supérieure à celle déclarée par le responsable des ventes. Nous avons pu en déduire que les charges relatives aux droits et taxes douanières n'étaient pas considérées dans l'évaluation des coûts de certains produits en stock.

1.5) L'évaluation des anomalies détectées et leurs impacts sur les états financiers

Dans cette partie, nous évaluerons les anomalies détectées, leurs impacts sur les états financiers et les quelques recommandations proposées pour une amélioration du système de contrôle interne.

1.5.1) Les anomalies détectées et les impacts sur les comptes

Le tableau suivant récapitule les anomalies détectées sur le système de contrôle interne ainsi que leurs éventuels impacts sur les états financiers :

ANOMALIES DETECTEES	IMPACTS
1. Inexistence de manuel de procédure relatif	Perte de stock
2. Aucune mention (paraphe, arrêté, ...) sur la fiche de stocks ne laisse à conclure que l'inventaire physique a été effectué dans les règles.	Perte de stock
3. Absence de codification et mode de rangement : seul le responsable des stocks peut se repérer dans le magasin de stockage,	Perte de stock
4. Ecart significatif entre la quantité théorique et la quantité physique existante après roll - back.	Sous évaluation des stocks
5. Existence de produits destinés à la vente aux particuliers stockés depuis plus de 8 mois.	Surévaluation des stocks
6. Certains matériels destinés à être immobilisés (imprimantes, écran plat) sont classés dans le magasin de stockage des produits et marchandises à vendre.	Surévaluation des stocks
7. Aucune perte de valeur sur les stocks n'a	Surévaluation des stocks
8. Lors du sondage, la vérification de l'évaluation a permis de constater que la valorisation de certains stocks de marchandises importées est erronée car les droits de douanes et la taxe d'importation n'ont pas été pris en compte.	Sous évaluation des stocks

Tableau n° 3 : les anomalies et leurs impacts – Cas INFO-TANA

1.5.2) Les anomalies détectées sur le compte des stocks

- Après vérification arithmétique de la valeur des stocks inscrite sur la fiche de stock, nous avons constaté une surévaluation d'Ar 7 000 000 et une sous évaluation de seulement Ar 150 000 pour les petits produits à faible valeur comme les flashes disques et les kits main libres,
- Après rapprochement des achats et des ventes, pour un total de vente de 105 millions d'Ariary, le total des achats est de 125 millions d'Ariary, l'écart de 20 millions d'Ariary nous semblait douteux pour les raisons suivantes : les achats sont supérieurs aux ventes, d'où le risque de non comptabilisation de certaines ventes et une sous-évaluation du résultat comptable.

A partir de ces anomalies, le risque de détournement de stock est évident.

Le cumul des anomalies constatées au niveau des stocks (Ar 7 000 000) se trouve au-deçà du seuil de signification fixé au préalable (Ar 12 000 000). Ceci n'aura donc pas d'effet sur les décisions à prendre à partir des états financiers. Le montant se valorisant quand même à 6 % des résultats nets de l'exercice, nous avons décidé de faire la remarque sur les anomalies constatées.

Après rapprochements des achats et des ventes réalisés, nous avons pu conclure que les marges réalisées par la société INFO-TANA étaient trop basses, de l'ordre de 5 %. De même après une analyse des coûts, nous avons pu déduire que dans la majorité des cas, les dépenses liées à l'importation n'étaient pas incorporées dans les coûts de revient.

Dans le rapprochement des achats et des ventes, nous avons aussi remarqué que plus de 50 % des approvisionnements étaient réalisés par l'intermédiaire d'un seul fournisseur. Le fournisseur pouvait, avec la confiance du service approvisionnement, manipuler ses prix au frais de la société INFO-TANA. Le risque important sur la continuité de l'exploitation demeure donc évident.

1.5.3) Les recommandations

Suites aux diverses anomalies constatées lors de notre intervention, nos recommandations sont les suivantes :

- Mise en place d'une procédure claire en matière d'approvisionnement et du suivi des stocks : faire une prospection de fournisseurs ou bien lancer un appel d'offre à partir d'un certain seuil d'achat.
- Mise en place d'une comptabilité analytique,
- Constatation d'une perte de valeur pour les marchandises présentant un indice de dépréciation ou d'obsolescence,
- Mise en place d'un système d'inventaire tournant,
- L'utilisation des logiciels de gestion pouvant faciliter et optimiser la gestion des stocks.

Séction 2) L'INTERVENTION A TEMPS : CAS DE LA SOCIETE AGRI-TANA

La société AGRI-TANA est une société importatrice de produits agricoles, qu'elle revend sur le marché national tout en profitant de l'exonération de TVA prévue par le CGI.

Profitant de l'opportunité d'exonération pour les ventes réalisées sur le territoire national, la société AGRI-TANA ne collecte alors aucune TVA mais déduit de la TVA déductible sur ses achats. Par conséquent, la société AGRI-TANA cumule du crédit de TVA.

La société AGRI-TANA ne dispose d'aucun salarié, puisque les opérations liées à l'importation sont confiées à une société transitaire en douane, et que les ventes sont traitées directement par le gérant de la Société. Ainsi, en matière fiscale, seule la tâche de la vérification des déclarations de la TVA reste à faire.

Pour le cas de la société AGRI-TANA, la comptabilité est tenue par une société d'externalisation. Cette dernière n'avait enregistré que 2 000 lignes d'écritures, pour un total au débit comme au crédit de 26 Milliards d'Ariary. Les livres ne retracent qu'une écriture importante d'achat et 37 écritures de vente.

2 . 1) Le choix de l'approche à adopter

Pour réaliser dans les normes notre mission de vérification, nous avons adopté l'approche directe par les comptes.

2 . 2) Le programme de travail

Pour la vérification des comptes, nous allons procéder à :

- une vérification de la cohérence entre les soldes portés à la balance et les soldes figurant dans les états financiers,
- une vérification de la conformité entre la balance et les grands livres,
- un contrôle des dépouillements des soldes par sondage,
- un recoupement des soldes comptables avec les montants des déclarations fiscales et sociales,
- Demande de confirmation directe des soldes de créditeurs et débiteurs divers.

2 . 3) Le déroulement de la mission

Toutes les pièces justificatives, objet de notre sondage, nous ont été fournies dans les normes, sauf pour le cas des pièces relatives au « compte d'attente » qui, selon un responsable au sein de la société d'externalisation, n'ont pas encore été transmises par AGRI-TANA. Les montants portés au grand livre de ce compte proviennent des relevés bancaires, qui ne disposent d'aucune force probante pour la justification du solde.

2.3.1) Les éléments probants obtenus

AGRI-TANA ne procède à aucune livraison sans paiement de la part de ses clients et elle n'avait réalisé qu'une grande importation au cours de l'exercice 2008. Seulement les débiteurs et créiteurs divers nécessitent une confirmation directe de solde. Les éléments probants demandés sont alors :

- La justification des décaissements
- La justification des encaissements
- Le lien direct de ces décaissements et encaissements avec l'exploitation normale de l'entreprise.

2.4) L'anomalie détectée

Lors de la vérification de la cohérence entre soldes portés à la balance et soldes figurant dans les états financiers, un point attire directement notre attention, un compte d'attente dans la balance générale présente un solde créditeur de l'ordre de 180 000 000Ar.

2.4.1) L'impact sur les états financiers

N'étant pas justifiable, l'existence d'un « compte d'attente » dans la balance générale démontre la non -exhaustivité des transactions comptabilisées : ni le résultat ni les comptes du bilan ne reflètent l'image fidèle de la situation réelle en stocks.

2.5) Les recommandations

Dans le cas où le solde du « compte d'attente » demeure injustifié et non régularisé, le vérificateur serait contraint d'émettre une réserve sur la sincérité des comptes, et des états financiers.

CHAPITRE 3 - L'INTERVENTION TARDIVE : CAS DE LA SOCIETE ART-TANA

Séction 1) LE CHOIX DE L'APPROCHE A ADOPTER

Comme cité dans le cas de la société INFO-TANA, nous avons considéré deux critères dans le choix de l'approche à adopter, dont la considération du volume d'écriture comptabilisée et de la valeur totale des transactions.

Le comptable de la société ART-TANA avait enregistré plus de 11 000 opérations comptables pour une valeur totale de 8 milliards d'Ariary.

Vu les critères suscités, nous avons opté pour le choix de l'approche par le risque pour mener à bien notre mission de vérification.

La description des activités et du fonctionnement de l'entreprise

La société ART-TANA est productrice et exportatrice d'Art Malagasy. Elle s'approvisionne localement en matière première et les transforme pour en obtenir des produits qu'elle vend surtout sur le marché français.

La Gérance de la Société a changé en cours d'exercice et la nouvelle équipe a sa nouvelle méthode de travail.

Les états financiers

L'exercice social, objet de la vérification, de la société ART-TANA commence le 01 juillet

2007 pour se terminer le 30 juin 2008. La masse bilantielle s'élève à 300 millions d'Ariary, le résultat de l'exercice à un déficit de 39 millions d'Ariary.

Vu la date très tardive de notre intervention (10 mois après la clôture de l'exercice), nous avons jugé opportun d'orienter notre programme de vérification sur :

- l'évaluation des nouvelles procédures mises en place
- l'appréciation des justifications de soldes
- le rapprochement des déclarations fiscales et sociales de la société ART-TANA avec la comptabilité.

Comme prescrit dans le PCG 2005, les états financiers sont composés d'un bilan, de comptes de résultat par nature et par fonction, de tableaux des flux de trésorerie méthode des flux directe et méthode des flux indirecte, d'un état de variation de capitaux propres et des notes annexes.

Séction 2) L'EVALUATION DES RISQUES D'AUDIT

2 . 1) L'évaluation du risque inhérent

2 . 1 . 1) L'identification des indices de risque

i) Au niveau des états financiers

- La conjoncture économique et financière

Sur le plan international, l'appréciation de l'euro face à la monnaie locale, l'Ariary, devrait être un atout pour la santé financière de la société ART-TANA.

- La rentabilité de l'entreprise

Depuis les trois derniers exercices, l'entreprise ART-TANA n'avait réalisé que des déficits.

- L'intégrité de la direction

Au fil de l'évolution de notre mission de vérification, le niveau de collaboration de l'audité

est très bas, à cause du laps de temps trop long pour fournir les renseignements et pièces justificatives utiles. La Direction en place a justifié son incapacité à fournir les informations demandées par l'incompétence et la non réalisation de passation avec l'ancienne Direction.

ii) Au niveau des soldes des comptes

Etant donné que certains comptes sont difficiles à justifier, nous avons estimé que les déclarations fiscales et sociales constituent des éléments probants dans le cadre de notre vérification.

Ainsi, nous pouvons estimer le risque inhérent à un niveau moyen.

2 . 2) L'évaluation des risques liés au contrôle interne

2 . 2 . 1) La description du système de contrôle interne

Avant notre intervention, les actionnaires avaient procédé à un audit organisationnel de la société ART-TANA. Mais, depuis la réalisation de cet audit, aucun rapport n'a pas été mis à notre disposition. De ce fait, nous avons dû mettre à jour notre dossier permanent sur le contrôle interne à partir des entretiens avec les responsables et du test de conformité.

2 . 2 . 2) Les points forts du système de contrôle interne

Durant notre intervention, nous avons pu remarquer les points forts suivants :

- Mise en place d'un système de reporting périodique : tableau de bord hebdomadaire et mensuel ;
- Hiérarchisation au niveau du service administratif et financier
- Commencement de l'exploitation d'une comptabilité analytique
- Matérialisation du contrôle au niveau du cycle des achats.

2.2.3) Les faiblesses du système de contrôle interne

Durant notre mission, nous avons pu remarquer les points suivants :

- Aucune passation de service n'avait été réalisée lors des remplacements de l'équipe de la direction,
- Il était trop difficile pour le comptable de retracer les pièces comptables justifiant les transactions datées avant son arrivée,
- Les comptables ont négligé le rapprochement entre les produits et charges déclarés à l'administration fiscale et ceux comptabilisés dans les livres,
- Même le rapprochement bancaire n'était pas disponible lors de notre intervention,
- Malgré l'audit organisationnel réalisé, le manuel de procédure n'est pas encore finalisé, les employés travaillent selon leur bon sens.

Le risque de non contrôle est donc très élevé.

2.3) L'évaluation du risque de non détection

Avec un risque inhérent placé à un niveau moyen et un risque de non contrôle placé à un niveau élevé, le risque de non détection est donc faible. Nous sommes donc contraints à maximiser le niveau de diligence à réaliser pour la vérification.

Séction 3) LA DETERMINATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION

3.1) Le choix du facteur déterminant

Comme facteur déterminant de la fixation du seuil de matérialité nous pouvons noter, entre autre, la masse bilantielle, les capitaux propres, le résultat net, le chiffre d'affaire ... il convient de rappeler que ce facteur déterminant est très dépendant du jugement professionnel de l'auditeur sur l'activité de l'entreprise.

Mais avec un résultat déficitaire, nous avons décidé de porter notre choix sur le pourcentage de la masse bilantielle.

3.2) Le choix des proportions

Le risque de redressement fiscal n'étant pas à écarter, nous avons décidé pour la fixation du seuil de signification de nous référer au Mémento pratique d'audit interne. Ainsi, notre choix se situait pour un taux compris entre 1 % et 2 %. Puisque le risque de non détection est faible, il est donc nécessaire de fixer un seuil de matérialité élevé pour pouvoir maximiser les diligences à appliquer. Ainsi, nous avons choisi un taux de 1 %.

Les postes qui présentent le plus de risque au niveau du bilan étaient ceux liés à l'état. Avec un total du bilan de 300 millions d'Ariary, pour un taux de 1%, nous disposons donc un seuil de matérialité de 3 millions d'Ariary.

Séction 4) LE PROGRAMME DE VERIFICATION

Un changement de l'équipe dirigeante avait engendré une grande difficulté dans la collecte des éléments probants pour la mission de vérification des comptes d'ART-TANA. Etant donné notre vérification tardive, certaines diligences de la vérification normale ne sont plus accommodées pour le cas de la société ART-TANA, telle que la circularisation des tiers. Ainsi, mise à part la justification des soldes et la vérification du dénouement des soldes, nous avons estimé opportun les vérifications suivantes :

- L'exhaustivité des enregistrements,
- La séparation des exercices,
- L'existence des soldes et la régularité des enregistrements.

4.1) Le programme de travail

Ainsi, nous avons divisé notre programme de travail portant sur la vérification du cycle état en deux parties :

4 . 1 . 1) Pour les déclarations de la TVA

- Recueillir toutes les déclarations de TVA de l'exercice clos le 30 juin 2008,
- Etablir un rapprochement entre les données comptables et les données de déclarations,
- A partir des écarts établis, demander des justifications utiles.

4 . 1 . 2) Pour les déclarations de l'IR

- Recueillir la déclaration de l'IR de l'exercice,
- Demander s'il y avait eu lieu des redressements faits par l'Administration fiscale générant des pénalités,
- Vérifier la concordance des valeurs inscrites dans les déclarations avec celles comptabilisées dans les livres,
- A partir des écarts constatés, demander des justifications utiles.

4 . 1 . 3) Pour les autres comptes de tiers

Pour les autres comptes de tiers, nous avons procédé à une analyse des dénouements des soldes.

4 . 2) Les éléments probants collectés

Avec notre situation d'intervention tardive, il y a une forte probabilité que les créanciers et les débiteurs de la société ART-TANA ne répondent pas aux lettres de confirmation de solde ou circularisation. Ainsi pour vérifier les comptes des tiers, les alternatives du programme de travail nous ont permis de collecter les informations probantes suivantes :

- Les déclarations fiscales et sociales,
- Les lettres de relance des impayés clients,
- Les paiements subséquents,
- La vérification arithmétique des montant déclaré aux fisc et la comparaison entre les valeurs comptables et les montants déclarés

Séction 5) L'EVALUATION DES ANOMALIES DETECTEES ET LEURS IMPACTS SUR LES ETATS FINANCIERS

5 . 1) Les anomalies détectées

5 . 1 . 1) Au niveau de la déclaration de la TVA

A chaque déclaration, il y avait un écart mensuel pour une moyenne d'Ar 500 000 pour les TVA collectées et d'Ar 1 300 000 pour les TVA déductible, soient Ar 2 600 000 de vente et Ar 6 800 000 d'achat non déclarés mensuellement. En somme, les écarts annuels étaient une surévaluation d'Ar 6 000 000 pour les ventes et d'Ar 15 600 000 pour les achats.

5 . 1 . 2) Au niveau des déclarations de l'IRSA

Seulement les fiches de paie de la période d'intervention de la nouvelle équipe de la direction étaient disponibles pour notre vérification. A rappeler qu'aucune passation n'avait été faite lors des changements.

Après rapprochement des montant déclarés à l'IRSA et des montants comptabilisés dans les charges du personnel, nous avons pu déduire une sous évaluation des montants déclarés pour Ar 35 500 000, qu'il faut régulariser pour éviter un redressement fiscal et une amende conséquente.

5 . 1 . 3) Après l'analyse des dénouements des soldes

Après rapprochement des résultats des dénouements des soldes des comptes et des montants déclarés au fisc, nous avons pu déceler les irrégularités suivantes :

- Il existe des soldes anormaux sur les comptes tiers, tels que comptes clients créditeurs et comptes fournisseurs débiteurs,
- Mauvaise évaluation des stocks initiaux de matières premières et de produits finis
- Sous évaluations des stocks finaux de produits finis,
- Plusieurs doubles imputations au niveau des charges comptabilisées,

- Quelques charges non constatées,
- Non réévaluation des créances étrangères,
- Existence d'avances sur commandes reçues et déjà livrées.

5.2) Les impacts sur les états financiers

Au niveau des états financiers, nous avons constaté une surévaluation des achats et des ventes déclarés aux fiscs (déclaration de TVA). Les erreurs constatées (Ar 6 000 000 pour les ventes et Ar 15 600 000 pour les achats) sont largement en dessus du seuil de signification fixé à Ar 2 200 000. Par conséquent, les Résultats Comptables s'avèrent faux.

Le résultat comptable n'est pas influencé par une manipulation des déclarations sociales (tant que la manipulation n'est pas mise à couvert) du fait que la comptabilité sert de référence pour ces déclarations. Mais le risque fiscal subsiste au cas où un contrôle sur place découvre les manipulations, redressant ainsi les erreurs majorées de amendes et pénalités y afférentes. Nous avons pu chiffrer les quelques erreurs et irrégularités suivantes contenues dans les états financiers :

	Débit	Crédit
Soldes anormaux des comptes de tiers	1 000 000,00	
Evaluation erronée des Stocks Initiaux	95 000 000,00	
Sous évaluation des stocks finaux de produits finis		9 000 000,00
Doublons dans la comptabilisation des charges		
Charge non constatée		35 000 000,00
Total	110 000 000,00	68 000 000,00
RESULTAT EN MOINS	42 000 000,00	

Tableau n°4 : les anomalies et leurs impacts – Cas ART-TANA

En bref, les anomalies dans les comptes se totalisent à Ar 86 600 000.

5.3) Les recommandations

En dépit de l'audit organisationnel réalisé chez la société ART-TANA, le système de contrôle interne laisse encore passer beaucoup d'erreurs et irrégularités, favorisant ainsi le risque fiscal et le risque de détournement du patrimoine social. Néanmoins, nous recommandons une régularisation pour une cohérence parfaite au niveau des données fiscales et des données comptables. Les anomalies détectées doivent être régularisées dans l'état financier de l'exercice, faute de quoi le vérificateur devrait émettre une réserve sur les comptes.

- Détecter les pièces comptables manquantes en vérifiant la chronologie des pièces comptables,
- Protéger les fichiers de tenue de stock par un mot de passe,
- Le comptable doit faire des rapports périodiques de l'évolution des stocks, des dettes, des créances, des montants déclarés à l'administration fiscale et de la trésorerie) au gérant.

CONCLUSION

Pour conclure, les techniques d'audit évoluent avec le temps et l'espace. Nous avons cité dans le travail trois grandes catégories d'approches : l'approche par les comptes, l'approche par le système de contrôle interne et l'approche par les risques. Tous contribuent à une même finalité : la collecte d'information probante pour l'émission d'une opinion par l'auditeur.

L'approche par les comptes consiste à apprécier directement les états financiers à partir des écritures comptables. L'approche par le contrôle interne évalue le système de contrôle interne de l'entreprise parallèlement aux comptes. Et l'approche par le risque, le plus récent, permet d'identifier les comptes à risques et de fixer le seuil de matérialité.

Le choix de l'approche à adopter appartient à l'auditeur, selon son jugement professionnel des coûts et du temps nécessaire à chaque mission de vérification, d'une part, et selon la taille de l'entreprise, la quantité et la valeur totale des écritures passées dans les comptes de l'entreprise, d'autre part.

L'approche par les comptes est généralement utilisée pour les entreprises ayant passé un volume d'écritures assez faible. Et vice versa, l'approche par le contrôle interne et l'approche par les risques sont plus adaptées pour les entreprises qui ont passé un volume d'écritures assez élevé. L'approche par le contrôle interne est délaissée au profit de l'approche par les risques à cause de l'importance de la ressource nécessaire à sa mise en oeuvre.

Dans les quatre études de cas présentées à travers ce mémoire, on a démontré que même dans une ère où l'approche par le risque semble être la plus efficace et la plus efficiente en termes d'audit, l'approche traditionnelle qu'est l'approche directe par les comptes s'avère être plus optimale pour certains cas, notamment le cas d'AGRI-TANA.

Pour tous les cas présentés à travers le mémoire, les anomalies détectées ont été soumises à l'attention de la Direction de chaque entreprise qui a aussitôt passée les écritures de régularisation nécessaire et surtout soumis à notre attention les éléments probants nécessaires pour la justification de ces écritures de régularisation.

Après la phase d'évaluation des risques d'Audit, nous avons appliqué les techniques suivantes : le contrôle de vraisemblances, l'entretien et l'analyse des justificatifs de soldes. Et tout au long des missions de vérifications, nous avons pu collecter des informations probantes se basant sur une comparaison des informations qui servent de référence, tels que les informations comptables et les contrôles internes, d'une part, et des informations qui justifient l'existence réel des données fournies dans les états financiers de l'organisation, tels que la vérification physiques, les circularisations des tiers et les justificatifs des soldes, d'autre part.

Après validation des écritures de correction et présentation des éléments probants supplémentaires, le vérificateur a pu exprimer une opinion sans réserves sur les états financiers des entreprises INGE-TANA, AGRI-TANA et ART-TANA. Pour le cas de la société INFO-TANA, le vérificateur a jugé utile d'apporter une réserve sur la sincérité des montants portés au compte des stocks.

TABLES DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	i
GLOSSAIRE DES MOTS CLES.....	iii
SOMMAIRE	vi
 INTRODUCTION	 1
 PARTIE I - LES INFORMATIONS PROBANTES EN AUDIT	 3
 CHAPITRE 1 - LA NATURE DES INFORMATIONS PROBANTES.....	 4
Séction 1) LES ELEMENTS PROBANTS.....	4
1 . 1) Les Caractéristiques.....	4
1 . 2) Les catégories d'éléments probants.....	5
1 . 3) La hiérarchie des preuves	6
1 . 4) Les éléments probants et les phases d'audit	7
Séction 2) LE RISQUE D'AUDIT.....	7
2 . 1) Le risque inhérent.....	8
2 . 2) Le risque lié au contrôle	8
2 . 3) Le risque de non-détection.....	9
Séction 3) LE CARACTERE SIGNIFICATIF EN AUDIT	9
3 . 1) Le seuil de signification et l'informations probantes.....	9
3 . 2) Les autres seuils de signification.....	10
Séction 4) LE CONTROLE INTERNE.....	11
4 . 1) Définitions.....	11
4 . 2) Les composantes du contrôle interne	12
Séction 5) Les objectifs du contrôle interne.....	13
 CHAPITRE 2 - LES TECHNIQUES D'OBTENTION D'INFORMATIONS PROBANTES	 14
Séction 1) LE CONTROLE DE VRAISEMBLANCE	14
1 . 1) Les éléments probants obtenus	15
1 . 2) Les points forts	15
1 . 3) Les limites	15
Séction 2) L'ANALYSE INDICIAIRE	16
2 . 1) Les éléments probants obtenus	16
2 . 2) Les points forts	17
2 . 3) Les limites	17
Séction 3) L'ENTRETIEN	18
3 . 1) Les éléments probants obtenus	18
3 . 2) Les points forts	18
3 . 3) Les limites	19
Séction 4) LES JUSTIFICATIFS DE SOLDES.....	19
4 . 1) Les documents comptables	20
4 . 1 . 1) Les éléments probants obtenus.....	20
4 . 1 . 2) Les points forts.....	21
4 . 1 . 3) Les limites	21
4 . 2) Le dépouillement des soldes	21
4 . 2 . 1) Eléments probants obtenus.....	22

4 . 2 . 2) Les points forts.....	22
4 . 2 . 3) Les limites	23
4 . 2 . 4) Les pièces justificatives.....	23
4 . 2 . 5) Les éléments probants obtenus.....	23
4 . 2 . 6) Les points forts.....	24
4 . 2 . 7) Les limites	24
4 . 3) Les états de rapprochement.....	25
4 . 3 . 1) Les éléments probants obtenus.....	25
4 . 3 . 2) Les points forts.....	25
4 . 3 . 3) Les limites	25
4 . 4) Les déclarations fiscales et sociales.....	26
4 . 4 . 1) Les éléments probants obtenus.....	26
4 . 4 . 2) Le point fort	27
4 . 4 . 3) Les limites	27
 CHAPITRE 3 - LES APPROCHES ET LES DEMARCHES D'AUDIT	28
Séction 1) L'APPROCHE PAR LES COMPTES.....	28
1 . 1) L'approche directe.....	28
1 . 2) L'approche transactionnelle	29
1 . 3) L'approche par les résultats des systèmes	30
Séction 2) L'APPROCHE PAR LE CONTROLE INTERNE	31
2 . 1) L'évaluation du système comptable et de contrôle interne	32
2 . 2) La vérification finale	33
Séction 3) L'APPROCHE PAR LES RISQUES.....	33
3 . 1) L'évaluation du risque d'audit	33
3 . 1 . 1) Le risque inhérent	33
3 . 1 . 2) Le risque lié au contrôle.....	34
3 . 1 . 3) Le risque de non détection	34
3 . 2) La gestion des risques d'audit.....	35
3 . 3) L'importance relative et seuil de signification.....	36
3 . 3 . 1) La détermination du seuil	36
3 . 3 . 2) L'appréciation des irrégularités	38
 PARTIE II - LA COLLECTE DES PREUVES	40
 CHAPITRE 1 - L'INTERVENTION NORMALE : CAS DE LA SOCIETE INGE-TANA.....	42
La description des activités et du fonctionnement de l'entreprise.....	42
Les états financiers	42
Séction 1) LE CHOIX DE L'APPROCHE A ADOPTER.....	43
Séction 2) L'EVALUATION DES RISQUES D'AUDIT	44
2 . 1) L'évaluation du risque inhérent.....	44
2 . 1 . 1) L'identification des indices de risque.....	44
i) Au niveau des états financiers.....	44
ii) Au niveau des soldes des comptes	44
2 . 1 . 2) L'évaluation des risques liés au contrôle	45
i) La description du système de contrôle interne	45
ii) Les points forts du système de contrôle interne	45
iii) Les faiblesses du système de contrôle interne et les risques	45
2 . 1 . 3) L'évaluation du risque de non détection	46
Séction 3) LA DETERMINATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION	47
3 . 1) Le choix du facteur déterminant	47

3 . 2) Le choix des proportions	47
Séction 4) LE PROGRAMME DE VERIFICATION	47
4 . 1) Les assertions d'audit	48
4 . 2) Le programme de travail	48
4 . 3) Les éléments probants obtenus	48
Séction 5) L'EVALUATION DES ANOMALIES DETECTEES ET LEURS	49
5 . 1) Les recommandations	49
 CHAPITRE 2 - L'INTERVENTION À TEMPS.....	50
Séction 1) L'INTERVENTION A TEMPS : Cas de la société INFO-TANA.....	50
La description des activités et du fonctionnement de l'entreprise.....	50
Les états financiers	50
1 . 1) Le choix de l'approche à adopter	50
1 . 2) L'évaluation des risques d'audit	51
1 . 2 . 1) L'évaluation du risque inhérent.....	51
i) L'identification des indices de risque	51
1 . 2 . 2) L'évaluation des risques liés au contrôle.....	53
i) La description du système de contrôle interne.....	53
ii) Les points forts du système de contrôle interne	53
iii) Les faiblesses du système de contrôle interne	54
1 . 2 . 3) L'évaluation du risque de non détection	54
1 . 3) La détermination du seuil de signification	54
1 . 3 . 1) Le choix du facteur déterminant	54
1 . 3 . 2) Le choix des proportions.....	55
1 . 4) Le programme de vérification	55
1 . 4 . 1) Les assertions d'audit	55
1 . 4 . 2) Le programme de travail.....	56
1 . 4 . 3) Les éléments probants obtenus.....	56
1 . 5) L'évaluation des anomalies détectées et leurs impacts sur les états financiers	57
1 . 5 . 1) Les anomalies détectées et les impacts sur les comptes.....	57
1 . 5 . 2) Les anomalies détectées sur le compte des stocks	59
1 . 5 . 3) Les recommandations.....	60
Séction 2) L'INTERVENTION A TEMPS : CAS DE LA SOCIETE AGRI-TANA.....	60
2 . 1) Le choix de l'approche à adopter	61
2 . 2) Le programme de travail	61
2 . 3) Le déroulement de la mission.....	61
2 . 3 . 1) Les éléments probants obtenus.....	62
2 . 4) L'anomalie détectée	62
2 . 4 . 1) L'impact sur les états financiers.....	62
2 . 5) Les recommandations	62
 CHAPITRE 3 - L'INTERVENTION TARDIVE : CAS DE LA SOCIETE ART-TANA.....	63
Séction 1) LE CHOIX DE L'APPROCHE A ADOPTER.....	63
La description des activités et du fonctionnement de l'entreprise.....	63
Les états financiers	63
Séction 2) L'EVALUATION DES RISQUES D'AUDIT.....	64
2 . 1) L'évaluation du risque inhérent.....	64
2 . 1 . 1) L'identification des indices de risque.....	64
i) Au niveau des états financiers.....	64
ii) Au niveau des soldes des comptes	65

2 . 2) L'évaluation des risques liés au contrôle interne	65
2 . 2 . 1) La description du système de contrôle interne	65
2 . 2 . 2) Les points forts du système de contrôle interne	65
2 . 3) L'évaluation du risque de non détection	66
Séction 3) LA DETERMINATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION	66
3 . 1) Le choix du facteur déterminant	66
3 . 2) Le choix des proportions	67
Séction 4) LE PROGRAMME DE VERIFICATION	67
4 . 1) Le programme de travail	67
4 . 1 . 1) Pour les déclarations de la TVA	68
4 . 1 . 2) Pour les déclarations de l'IR.....	68
4 . 1 . 3) Pour les autres comptes de tiers	68
4 . 2) Les éléments probants collectés	68
Séction 5) L'EVALUATION DES ANOMALIES DETECTEES ET LEURS IMPACTS SUR LES ETATS FINANCIERS.....	69
5 . 1) Les anomalies détectées.....	69
5 . 1 . 1) Au niveau de la déclaration de la TVA	69
5 . 1 . 2) Au niveau des déclarations de l'IRSA.....	69
5 . 1 . 3) Après l'analyse des dénouements des soldes	69
5 . 2) Les impacts sur les états financiers	70
5 . 3) Les recommandations	71
CONCLUSION	72
BIBLIOGRAPHIE.....	e

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage :

- GRAND Bernard, VERDALLE Bernard « Audit comptable et financier », Ed economica, 1999
- DEYSINE Marie-Amelie, BLANDIN Anne-Lyse, POISSON Annie-Claire « Comptables 2007 », Ed Francis Lefebvre, 2006
- MERCIER Antoine, MERLE Philippe, « Mémento audit et commissariat aux comptes 2007-2008 », Ed Francis Lefebvre, 2006.

Autres :

- IFAC, 2006, « Norme international d’audit 200 : Objectifs et principes généraux en matière d’audit d’états financiers ».
- IFAC, 2006, « Norme international d’audit 315 : Connaissance de l’entité et de son environnement et évaluation du risque d’anomalies significatives ».
- IFAC, 2006, « Norme international d’audit 320 : Caractère significatif en matière d’audit ».
- IFAC, 2006, « Norme international d’audit 500 : Élément probant ».

Sites internet :

- www.focusifrs.com
- www.iasb.org
- www.worldbank.org
- www.cncc.fr
- www.ifac.org